

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 12 mars 2024, à 19 h**

**Centre récréatif Rivière-des-Prairies
7650, boulevard Maurice-Duplessis**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA Direction des services administratifs et du greffe

Ouverture de la séance

10.02 Ordre du jour

CA Direction des services administratifs et du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

10.03 Procès-verbal

CA Direction des services administratifs et du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 février 2024, à 19 h ainsi que les procès-verbaux de correction datés du 12 et 16 février 2024.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

DÉPÔT DES DOCUMENTS

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 Déclaration

CA Direction des services administratifs et du greffe

Motion pour soutenir le projet de mise en valeur du site de l'église Saint-Enfant-Jésus de la Société de développement Angus.

15.02 VACANT

15.03 Déclaration

CA Direction des services administratifs et du greffe

Déclaration pour souligner le Mois de la Francophonie et le statut de métropole francophone des Amériques de Montréal.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1239366027

Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise les Terrassements Multi-Paysages inc., un contrat pour l'ajustement de drainage de l'aire de jeux inclusive au Parc St-Joseph à Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au prix de sa soumission, soit au montant de 115 716,36 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 140 773,81 \$ taxes, incidences et contingences incluses. Appel d'offres public numéro PARC23-52 (8 soumissionnaires)

20.02 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1239366029

Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Les constructions Argozy, un contrat pour des travaux d'installation, d'enlèvement et de réparations de quais flottants dans divers parcs riverains au fleuve Saint-Laurent et la rivière des Prairies pour l'année 2024, avec la possibilité de deux reconductions de douze mois chacune, au prix de sa soumission, soit au montant de 49 086,66 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 53 995,32 \$ taxes et contingences incluses. Autoriser les virements de crédits. Appel d'offres public numéro PARC23-55 (4 soumissionnaires)

20.03 Appel d'offres public

CA *Direction des travaux publics* - 1248274002

Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Couverture Montréal Nord Ltée, un contrat pour des travaux de réfection de la toiture de l'aile Est au centre communautaire Roussin, situé au 12 125, rue Notre-Dame Est, au prix de sa soumission, soit au montant de 816 293,76 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 1 020 367,20 \$ taxes, incidences et contingences incluses. Appel d'offres public numéro IMM23-04 (7 soumissionnaires)

20.04 Appel d'offres public

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1249366002

Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit aux Entreprises Daniel-Robert inc., un contrat pour le réaménagement du Parc Delphis-Delorme, au prix de sa soumission, soit au montant de 388 604 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 435 214,40 \$ taxes, incidences et contingences incluses. Appel d'offres public numéro PARC23-24 (13 soumissionnaires)

20.05 Appel d'offres public

CA *Direction du développement du territoire et études techniques* - 1249366003

Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Construction Vert Dure inc., un contrat pour la phase deux de l'aménagement du parc de la Traversée, au prix de sa soumission, soit au montant de 585 797,63 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 623 639,98 \$, taxes, contingences et incidences incluses. Appel d'offres public numéro PARC23-54 (9 soumissionnaires)

20.06 Appel d'offres public

CA *Direction des travaux publics* - 1241163002

Octroyer deux contrats aux plus bas soumissionnaires conformes, soit un contrat à l'entreprise Arboriculture de Beauce inc., au montant de 206 896,46 \$, taxes incluses, pour des travaux d'élagage d'arbres publics post-verglas sous le réseau électrique lot 21, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles et un contrat à l'entreprise Les entreprises A. Ferland inc., au montant de 663 617,30 \$, taxes incluses, pour des travaux d'élagage d'arbres publics post-verglas hors réseau électrique lot 22, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles pour un montant total de 870 513,76 \$, taxes incluses. Appel d'offres public numéro 23-20268 (3 soumissionnaires)

20.07 Appel d'offres public

CA *Direction des travaux publics* - 1241163003

Octroyer deux contrats aux plus bas soumissionnaires conformes, soit un contrat à l'entreprise Arbre NB inc., au montant de 128 705,31 \$, taxes incluses, pour des travaux d'abattage d'arbres publics post-verglas hors réseau électrique lot 5, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles et un contrat à l'entreprise Émondage Plus inc., au montant de 18 453,49 \$, pour des travaux d'abattage d'arbres publics post-verglas sous le réseau électrique lot 6, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles pour un montant total de 147 158,80 \$, taxes incluses. Appel d'offres public numéro 23-20306 (2 soumissionnaires)

20.08 Autres affaires contractuelles

CA Direction des travaux publics - 1249285001

Octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Plomberie Chauffage Maxime Croteau Inc., pour le service de plombier pour l'ouverture et la fermeture des fontaines à boire et jeux d'eau dans les parcs et espaces verts de l'arrondissement et du service d'entretien des actifs, au montant de 51 301,85 \$, taxes incluses et autoriser une dépense du même montant. Contrat de gré à gré numéro TP24-03 (4 offres de services)

20.09 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1245298006

Autoriser une dépense additionnelle de 365,76 \$ taxes incluses, à tire de budget de contingences et un changement de financement de 493,70 \$ taxes incluses entre l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et la Ville Centre, à Construction G.E.L.F inc., dans le cadre du contrat pour la réalisation des travaux de mise à niveau des jardins communautaires Sainte-Maria-Goretti, Richelieu et Les Arpents Verts, faisant passer le montant total de la dépense de 120 569,87 \$ à 120 935,63 \$ taxes, contingences incluses. Appel d'offres public numéro PARC23-14.

20.10 Appel d'offres public

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1247960018

Octroyer un montant additionnel de 114 934,42 \$, taxes incluses, à l'entreprise Axia Services pour la période du 1er mai 2024 au 30 avril 2025, afin de permettre les services d'entretien ménager à la Maison du Citoyen, majorant ainsi le montant total octroyé à 334 170,77 \$, taxes incluses. Approuver l'addenda à la convention de services professionnels. Appel d'offres public numéro 22-19114.

20.11 Subvention - Contribution financière

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1241227001

Octroyer une contribution financière de 45 000 \$ à l'organisme Marché public de Pointe-aux-Trembles pour la réalisation d'une offre d'un Marché public dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2024 et 15 000 \$ pour l'acquisition de kiosques mobiles pour les exposants et édicter les ordonnances les autorisant. Approuver la convention à cet effet.

20.12 Immeuble - Location

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1241227002

Approuver une convention de prêt à l'organisme Marché public de Pointe-aux-Trembles pour des fins du projet de La Buvette du Quai dans le parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles, pour une période de six mois et édicter les ordonnances les autorisant.

30 – Administration et finances

30.01 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1247960002

Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour le mois de janvier 2024, et en matière de ressources financières pour la période du 1er au 26 janvier 2024. Dépôt des virements de crédits entre activités pour le mois de janvier 2024 et du dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour le mois de janvier 2024.

30.02 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1247960012

Accuser réception des rapports de reddition de comptes pour l'année 2023 relatifs à l'utilisation du fonds de parcs et du fonds de stationnements de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

30.03 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction du développement du territoire et études techniques – 1235298003 – ADDENDA

Augmenter le budget pour une offre révisée de l'offre initiale au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) - Édition 2024.

30.04 Approbation des recommandations des comités et commissions

CA Direction des services administratifs et du greffe

Dépôt du bilan annuel du comité de la transition écologique pour l'année 2023.

30.05 Approbation des recommandations des comités et commissions

CA Direction des services administratifs et du greffe

Dépôt du bilan annuel du comité de mobilité pour l'année 2023.

30.06 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1249907001

Octroyer une contribution financière aux organismes suivants, soit 1 900 \$ au Centre de service scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI), 500 \$ au Club de l'âge d'Or Il Faro, 500 \$ au Club Sport-Bocce Rivière-des-Prairies, 500 \$ à l'Association italienne d'aide aux personnes âgées (AIAPA), 500 \$ au Club de l'âge d'or Fiamme D'Oro, 500 \$ au Comité de citoyens du chalet de parc Pasquale-Gattuso, 500 \$ à l'organisme L'Art-Rivé, centre de jour de Rivière-des-Prairies, 300 \$ à la Commission scolaire English-Montréal, 300 \$ au Centre d'Action Bénévole de Rivière-des-Prairies, 200 \$ à l'Association Bénévole de Pointe-aux-Trembles, et une commandite aux organismes suivants, 500 \$ à l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées de la Pointe-de-l'Île de Montréal (AQDR-PDÎ), 500 \$ à la Société canadienne de la sclérose en plaques - Section est de Montréal, 300 \$ à la Fédération de Hockey Mineur de l'Est de Montréal, 300 \$ au Club de patinage artistique de Rivière-des-Prairies, le tout pour l'organisation de leurs activités.

30.07 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1249847001

Appuyer les demandes de subvention dans le cadre du projet de développement de l'église Saint-Enfant-Jésus par la Société de développement Angus.

30.08 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1245298005

Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée pour l'année 2024.

30.09 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1249366007

Adhérer au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec (PMVI), accepter la somme allouée dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec (PMVI) et autoriser monsieur Luc Castonguay à signer une convention à cet effet.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs et du greffe

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 31
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1239366027

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise les Terrassements Multi-Paysages inc., un contrat pour l'ajustement de drainage de l'aire de jeux inclusive au Parc St-Joseph à RDP-PAT, au prix de sa soumission, soit au montant de 115 716,36 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 140 773,81 \$ taxes, incidences et contingences incluses. Appel d'offres public numéro PARC23-52 (8 soumissionnaires)

Il est recommandé :

- D'octroyer un contrat à Les Terrassements Multi-Paysages inc.. au montant de 115 716,36 \$ taxes incluses pour l'ajustement de drainage de l'aire de jeux inclusive, conformément à l'appel d'offres PARC23-52 (8 soumissionnaires) ;
- D'autoriser une dépense de 140 773,81 \$ contingences, incidences et taxes incluses ;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- De ne pas procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise Les Terrassements Multi-Paysages inc..

Signé par Valérie G GAGNON Le 2024-02-08 16:37

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1239366027**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise les Terrassements Multi-Paysages inc., un contrat pour l'ajustement de drainage de l'aire de jeux inclusive au Parc St-Joseph à RDP-PAT, au prix de sa soumission, soit au montant de 115 716,36 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 140 773,81 \$ taxes, incidences et contingences incluses. Appel d'offres public numéro PARC23-52 (8 soumissionnaires)

CONTENU**CONTEXTE**

Le parc Saint-Joseph se situe à l'intersection du boulevard Gouin et de la 68^e avenue. Une aire de jeux inclusive a été inaugurée en 2021. Suite à de fortes pluies à l'automne 2022, la surface et sa fondation ont été endommagées et nécessitent une réfection partielle. De plus, afin d'éviter qu'une telle situation se reproduise, la conception d'un système de drainage des eaux a été réalisée par la firme d'ingénierie Eureka inc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 30 10 0332 Autorisation - de ne pas donner suite - Appel d'offre public numéro PARC23-31 - Ajustement - Drainage - Réparation - Surface inclusive - parc Saint-Joseph.

DESCRIPTION

Les différentes interventions prévues dans ce mandat consistent à :

- L'ajout d'un système de drainage au pourtour et à certains endroits à l'intérieur de l'aire de jeux;
- La plantation de végétaux filtrants.

JUSTIFICATION

Conformément aux plans et devis de la soumission PARC23-52, la firme Les entreprises les Terrassements Multi-Paysages inc.. a déposé la soumission la plus basse conforme pour les travaux demandés. La période d'appel d'offres public s'est étalée du 11 décembre au 31 janvier 2024.

11 firmes ont été preneuses des documents d'appel d'offres et huit (8) d'entre elles (73 %) ont déposé des soumissions.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

SOUSSIONS	PRIX SOUMIS (taxes incluses)
Les Terrassements Multi-Paysages inc.	115 716,36\$
Urbex Construction inc.	134 439,12\$
Besco Construction	154 297,02\$
Promovert Aménagement	159 067,91\$
Les Entreprises Roseneige	163 862,37\$
Les Entreprises Daniel-Robert inc.	199 878,29\$
Ramcor Construction inc.	304 338,83\$
E2R inc.	344 128,22\$
Dernière estimation réalisée (\$)	178 593,50\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	- 62 877,14\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	-35%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	18 722,76\$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	16%

L'écart de -35% entre la dernière estimation réalisée et le plus bas soumissionnaire s'explique par la période d'appel d'offres, qui est avantageuse en début d'année, ainsi que par le nombre plus important de soumissionnaires (prix compétitifs). Les prix des éléments prévus au contrat sont variables et peu standards à nos projets habituels, donc difficiles à évaluer.

Contingences :

Montant : 17 357,45\$

Ce montant correspond à 15 % de la valeur du contrat et sert à couvrir les imprévus qui peuvent survenir pendant la réalisation des travaux.

Grand total :

Entrepreneur : 115 716,36 \$

Contingences: 17 357,45 \$

Incidences: 7 700,00 \$

Total : 140 773,81 \$ (taxes incluses)

Le coût maximal du projet est de 140 773,81 \$ taxes incluses. Ce projet sera financé par le programme décennal de l'arrondissement avec le règlement RCA18-E157.

Évaluation du rendement des adjudicataires

Ce contrat, étant d'une valeur inférieure à 500 000 \$, n'a pas à faire l'objet d'une évaluation du rendement de son adjudicataire, conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de

l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte de résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Les projets prévus contribueront à accroître la protection de l'environnement en assurant la conservation des milieux naturels et la résilience de la Ville face aux effets des changements climatiques.

Section A – Plan stratégique Montréal 2030

Priorité no.19 Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins.

L'ajustement et la bonification du drainage de la surface de l'aire inclusive aideront à prolonger la durée de vie de la surface de jeux ainsi que de rendre l'ensemble du site sécuritaire à l'utilisation.

Section B – Test climat

Mesures d'adaptation aux changements climatiques

La mise en place de noues végétalisées et de champs d'infiltration en amont des aménagements augmentera la gestion des eaux pluviales.

Section C – ADS+

Amélioration du caractère universellement accessible de Montréal

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans octroi de contrat, la fondation ainsi que la surface de jeux risquent de se détériorer plus rapidement et par le fait même de limiter et de rendre le site non sécuritaire pour l'utilisation.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un retour au citoyen sera effectué suite aux interventions afin d'informer que la surface de jeux est de nouveau accessible dans son ensemble.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: septembre 2024

Fin des travaux: novembre 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Martine HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 7 février 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kim LAPOINTE
architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2024-02-04

**Dossier # : 1239366029**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Les constructions Argozy, un contrat pour des travaux d'installation, d'enlèvement et de réparations de quais flottants dans divers parcs riverains au fleuve Saint-Laurent et la rivière des Prairies pour l'année 2024, au prix de sa soumission, soit au montant de 49 086,66 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 53 995,32 \$ taxes, incidences et contingences incluses. Autoriser les virements de crédits nécessaires. Appel d'offres public numéro PARC23-55 (4 soumissionnaires) avec la possibilité de deux prolongations du contrat de 12 mois chacune.

Il est recommandé :

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Les constructions Argozy inc., un contrat pour travaux d'installation, d'enlèvement et de réparations de quais flottants dans divers parcs riverains au fleuve Saint-Laurent et la rivière des Prairies pour l'année 2024, avec la possibilité de deux reconductions de douze mois chacune, au prix de sa soumission, soit au montant de 49 086,66 \$, taxes incluses. Appel d'offres public numéro PARC23-55 (4 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 53 995,32\$ \$, taxes et contingences incluses, à cet effet;

D'autoriser les virements de crédits;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement;

De ne pas procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise Les constructions Argozy inc.

Signé par Benoît PELLAND **Le** 2024-03-01 09:44

Signataire :

Benoît PELLAND

directeur(-trice)-services administratifs en arrondissements
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services
administratifs et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1239366029

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Les constructions Argozy, un contrat pour des travaux d'installation, d'enlèvement et de réparations de quais flottants dans divers parcs riverains au fleuve Saint-Laurent et la rivière des Prairies pour l'année 2024, au prix de sa soumission, soit au montant de 49 086,66 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 53 995,32 \$ taxes, incidences et contingences incluses. Autoriser les virements de crédits nécessaires. Appel d'offres public numéro PARC23-55 (4 soumissionnaires) avec la possibilité de deux prolongations du contrat de 12 mois chacune.

CONTENU

CONTEXTE

Chaque année, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles mandate une firme afin de procéder à l'installation et à l'enlèvement des quais flottants des sites suivants :

- parc Marcel-Léger, situé sur la rue Notre-Dame;
- parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles, situé dans le prolongement du boulevard Saint-Jean-Baptiste;
- rampe de mise à l'eau, située sur le rue Notre-Dame à l'est de la 36e avenue;
- parc André-Corbeil-dit-Tranchemontagne, situé sur le boulevard Gouin à l'angle de la 25e Avenue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 3010 0257 - Autorisation - Appel d'offres numéro 20-18119 (PARC20-09) - Conception, fourniture et installation de quais flottants dans divers parcs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles.

DESCRIPTION

Les travaux du présent mandat concerne l'installation, l'enlèvement ainsi que la réparation des quais flottants dans divers parcs riverains au fleuve Saint-Laurent et la rivière des Prairies pour l'année 2024 avec la possibilité de prolongation du contrat pour les années 2025 et 2026. Cette option de renouvellement est définie à l'article 11 du cahier des clauses administratives spéciales de l'appel d'offres 1792106.

JUSTIFICATION

L'installation des quais est avant tout une réponse à un besoin exprimé par les citoyens voulant avoir accès à l'eau pour la détente, la pêche et la mise à l'eau de petites embarcations nautiques. Ce contrat est requis, en support à l'arrondissement, car ce dernier n'a pas les ressources internes à cet effet.

SOUSSIONS	Prix de base (avec taxes)	Contingences 10% (avec taxes)	Total (avec taxes)
Les Constructions Argozy inc.	181 752,48 \$	18 175,25 \$	199 927,73 \$
Indy-Co inc.	194 340,01 \$	19 434,00 \$	213 774,01 \$
Poralu Marine inc.	202 112,34 \$	20 211,23 \$	222 323,57 \$
Eurovia Québec Grands Projets inc.	458 439,82 \$	45 843,98 \$	504 283,80 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	266 052,15 \$	26 605,22 \$	292 657,37 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>((la plus basse conforme - estimation)</i>	- 84 299,67 \$	- 8 249,97 \$	- 92 729,64 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	- 31,7 %	- 31,7 %	- 31,7 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	12 587,53 \$	1 258,75 \$	13 846,28 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	6,9 %	6,9 %	6,9 %

Conformément aux plans et devis de la soumission no PARC23-55, la firme Les constructions Argozy inc. a déposé la soumission la plus basse conforme pour les travaux demandés.

Ce contrat, étant d'une valeur inférieure à 500 000 \$, n'a pas à faire l'objet d'une évaluation du rendement de son adjudicataire, conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Installation, enlèvement et réparations de Quais flottants pour 2024, 2025 et 2026 :

Assurances, garanties et frais généraux de chantier 2024 : 1 900,00 \$

Installation et enlèvement 2024 : 37 460,00 \$

Assurances, garanties et frais généraux de chantier 2025 : 1 900,00 \$

Installation et enlèvement 2025 : 52 460,00 \$

Assurances, garanties et frais généraux de chantier 2026 : 1 900,00 \$

Installation et enlèvement 2026 : 52 460,00 \$

Réparations pour 2024, 2025 et 2026 : 10 000,00 \$

Total contrat : 158 080,00 \$ (avant taxes)

Total Contrat : 181 752,48 \$ (taxes incluses)

Installation, enlèvement et réparations de Quais flottants pour 2024 seulement :

Assurances, garanties et frais généraux de chantier: 1 900,00 \$

Installation au printemps 2024 : 18 730,00 \$

Enlèvement à l'automne 2024: 18 730,00 \$

Réparation (1/3 du montant total alloué) 3 333,33 \$

Total contrat : 42 693,33 \$ (avant taxes)*

Total Contrat : 49 086,66 \$ (taxes incluses)

Contingences (10% du montant soumis) : 4 269,33 \$ (avant taxes)

Total contingences : 4 908,66 \$ (taxes incluses)

Ce montant est rajouté au contrat afin de couvrir les imprévus qui pourraient survenir pendant le déroulement du mandat. Ces contingences correspondent au pourcentage recommandé pour un contrat de complexité normale.

Le coût maximal du contrat est de **53 995,32 \$ taxes incluses**. Ce projet sera financé à 100 % par l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte de résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

La mise en place de quais flottants sur le fleuve St-Laurent contribuera à accroître la protection de l'environnement en assurant la conservation des milieux naturels et la résilience de la Ville face aux effets des changements climatiques.

Voir la grille d'évaluation ci-jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le non-octroi ou le retard dans l'octroi, les quais ciblés ne pourraient pas être installés à temps pour la prochaine saison, la navette fluviale ne pourrait pas fonctionner au parc Marcel-Léger et l'accès à l'eau par les citoyens ne pourrait pas se faire en toute sécurité.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Installation juin 2024

Enlèvement: Automne 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 9 février 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stanley BRUNO
agent(e) technique en architecture de
paysage

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2024-02-08



Dossier # : 1248274002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Couverture Montréal Nord Ltée, un contrat pour des travaux de réfection de la toiture de l'aile Est au centre communautaire Roussin, situé au 12125, rue Notre-Dame Est, au prix de sa soumission, soit au montant de 816 293,76 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 1 020 367,20 \$ taxes, incidences et contingences incluses. Appel d'offres public numéro IMM23-04 (7 soumissionnaires)

Il est recommandé

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Couverture Montréal Nord Ltée, un contrat pour des travaux de réfection de la toiture de l'aile Est au centre communautaire Roussin, situé au 12125, rue Notre-Dame Est, au prix de sa soumission, soit au montant de 816 293,76 \$, taxes incluses. Appel d'offres public numéro IMM23-04 (7 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 1 020 367,20 \$ taxes, incidences et contingences incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement par le règlement RCA20-E177;

De ne pas procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise **Couverture Montréal Nord Ltée.**

Signé par Valérie G GAGNON Le 2024-02-20 08:52

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1248274002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Couverture Montréal Nord Ltée, un contrat pour des travaux de réfection de la toiture de l'aile Est au centre communautaire Roussin, situé au 12125, rue Notre-Dame Est, au prix de sa soumission, soit au montant de 816 293,76 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 1 020 367,20 \$ taxes, incidences et contingences incluses. Appel d'offres public numéro IMM23-04 (7 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La toiture de l'aile Est au centre communautaire Roussin a dû être déneigée en urgence en février 2023 suite à des infiltrations d'eau dans le gymnase. Des ouvertures exploratoires ont révélé qu'il y a de l'eau sous la membrane sur toute la surface. La réfection de cette toiture doit donc être faite dès que possible afin de ne pas compromettre d'autres composantes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

L'appel d'offres public a été lancé le 1er décembre 2023. La durée totale de l'appel d'offres a été de 54 jours calendriers. Aucune visite obligatoire n'a été demandée. Quatre (4) addenda ont été émis (Addenda 1, Addenda 2, Addenda 3 et Addenda 4).

La durée de validité des soumissions est de 90 jours.

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu dix (10) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO et sept (7) ont déposé une offre. Parmi ceux qui n'ont pas soumissionné, aucun ne nous a fait parvenir d'avis de désistement.

Les offres ont été ouvertes le mercredi 24 janvier à 11 h 00.

JUSTIFICATION

Voici le résultat de l'analyse des soumissions en référence dans le tableau ci-joint :

Soumissionnaires	Total (taxes incluses)
Couverture Montréal-Nord Ltée	816 293,76 \$

Toitures Trois Étoiles inc.	847 130,05 \$
Groupe Pentagone (9427-8264 Québec inc.)	896 690,03 \$
Couvreur RB Proulx inc.	938 524,83 \$
Les entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée	979 877,89 \$
Construction V. Perreault inc.	991 607,64 \$
Couvreur Verdun inc.	1 755 668,25 \$
Dernière estimation	645 547,83 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)	1 032 256,06 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme(%) (coût moyen des soumissions conformes - plus basse / la plus basse x 100)	26,46 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	939 374,49 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (la plus haute conforme - la plus basse conforme / la plus basse x 100)	115,08 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)	170 745,92 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (la plus basse conforme - estimation / estimation x 100)	26,45 %

Le plus bas soumissionnaire conforme est Couverture Montréal Nord Ltée avec un montant de 816 293,76 \$, taxes incluses. Ce qui représente un écart de 26,45 % avec l'estimation des professionnels.

Suite à l'analyse des coûts ventilés, nous pouvons constater que les travaux de démolition et les travaux électromécaniques sont grandement variables avec l'estimation. Ceci peut être expliqué par l'installation / désinstallation des équipements mécaniques au toit qui était exclus de l'estimation initiale puisque cet élément était optionnel selon la méthodologie de travail choisi par l'entrepreneur.

Couverture Montréal Nord Ltée offre un prix compétitif comparé à celui de ses concurrents, qui est de 26 820,00 \$ plus bas que le montant du second soumissionnaire. Par conséquent, nous recommandons au Conseil d'arrondissement de lui accorder le contrat.

En vertu de l'encadrement C-OG-APP-D-21-001, il n'y aura pas d'évaluation du rendement de l'adjudicataire pour ce contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Octroi de contrat - Appel d'offres public IMM23-04

Entrepreneur : 816 293,76 \$

+ Contingences : 122 444,06 \$

+ Incidences : 81 629,38 \$

Total taxes incluses : 1 020 367,20 \$

Contingences:

Total taxes incluses : 122 444,06 \$

Ce montant est ajouté au contrat afin de couvrir les imprévus qui peuvent survenir pendant

le déroulement du mandat.

Incidences:

Total taxes incluses : 81 629,38 \$

Ce montant est ajouté au contrat afin de couvrir les frais incidents au projet tels que : services de laboratoire, services professionnels pour la surveillance des travaux ou autres.

Le coût maximal de ce projet est de **1 020 367,20 \$** taxes, incidences et contingences incluses soit 931 731,25 \$ net de ristourne. Le projet sera financé à **100 %** par le programme décennal d'immobilisation de l'arrondissement par le règlement RCA20-E177.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue l'atteinte des résultats des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en raison de sa nature : Il s'agit d'un projet de maintien d'actif (protection).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat d'exécution de travaux: CA du 12 mars 2024

Fin des travaux : Juin 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Martine HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 19 février 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Véronique BÉLAND
gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Thomas RIVARD
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement

Le : 2024-02-12



Dossier # : 1249366002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit aux Entreprises Daniel-Robert inc, un contrat pour le réaménagement du Parc Delphis-Delorme, au prix de sa soumission, soit au montant de 388 604,00 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 435 214,40 \$ taxes, incidences et contingences incluses. Appel d'offres public numéro PARC23-24 (13 soumissionnaires)

Il est recommandé :

- D'octroyer un contrat aux Entreprises Daniel-Robert inc. au montant de 388 604,00 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du parc Delphis-Delorme, conformément à l'appel d'offres PARC23-24 (13 soumissionnaires);
- D'autoriser une dépense de 435 214,40 \$ contingences, incidences et taxes incluses;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- De ne pas procéder à une évaluation de rendement des Entreprises Daniel-Robert inc.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2024-02-14 17:47

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1249366002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit aux Entreprises Daniel-Robert inc, un contrat pour le réaménagement du Parc Delphis-Delorme, au prix de sa soumission, soit au montant de 388 604,00 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 435 214,40 \$ taxes, incidences et contingences incluses. Appel d'offres public numéro PARC23-24 (13 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le parc Delphis-Delorme, situé à Pointe-aux-Trembles, est partiellement aménagé. Les installations présentes dans ce parc sont désuètes et ne répondent plus adéquatement aux besoins de la population et des usagers.

Un sondage a été effectué en juin 2023 auprès des résidents du secteur afin de guider la planification du réaménagement du parc. Les résultats ont témoigné de l'importance de renouveler et/ou d'ajouter des équipements de jeux, d'ajouter une zone pour adolescents, de bonifier l'offre en mobilier urbain et d'ajouter un système d'éclairage afin d'améliorer le sentiment de sécurité. La volonté de préserver et de bonifier la canopée du parc a aussi été relevée dans les réponses du sondage.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 30 10 0328 **OCTROYER - ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS JAMBETTE INC. - FOURNITURE - INSTALLATION - ÉQUIPEMENTS - JEUX - PARC - DELPHIS-DELORME**

DESCRIPTION

Suite aux commentaires reçus lors du sondage envoyé aux citoyens, voici les éléments et interventions qui ont été retenus et qui feront l'objet du réaménagement;

- Installation d'un abris solaire avec toile;
- Installation de mobilier tel que des bancs, tables à pique-nique adapté et standard, supports à vélos ainsi qu'un banc balançant;
- Aménagement d'une zone adolescent intégrant une table de ping-pong et un équipement de type slackline;
- Bonification de la couverture végétale et de la biodiversité avec l'ajout de plusieurs plantations de nouveaux arbres, arbustes et vivaces;
- Formalisation des accès et ajout de sentiers dans le parc;
- Amélioration de la sécurité des utilisateurs par l'installation de 13 lampadaires solaires

En conséquence, une procédure d'appel d'offres public a été organisée. La période d'appel d'offres s'est tenue du 15 janvier au 7 février 2024. 16 firmes ont été preneuses des documents d'appel d'offres et 13 d'entre elles (81%) ont déposé des soumissions.

JUSTIFICATION

Les aménagements projetés permettront aux citoyens du secteur de s'approprier de nouveau ce lieu qui n'a pas fait l'objet de réaménagement depuis de nombreuses années et permettront aux citoyens de développer un sentiment d'appartenance à leur parc. Conformément aux plans et devis de la soumission no PARC23-24, la firme Les Entreprises Daniel-Robert inc. a déposé la soumission la plus basse conforme pour les travaux demandés.

Ce contrat, étant d'une valeur inférieure à 500 000 \$, n'a pas à faire l'objet d'une évaluation du rendement de son adjudicataire, conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

SOUSSIONS	PRIX SOUMIS (taxes incluses)
Les Entreprises Daniel-Robert inc.	388 604,00 \$
Les Terrassements Multi-Paysages Inc.	389 353,90 \$
Urbex Construction Inc.	410 675,18 \$
Les Entreprises Roseneige inc.	420 546,36 \$
Les Entreprises P.N.P inc.	422 763,08 \$
Construction Vert Dure Inc.	432 535,95 \$
Salvex Inc.	432 679,67 \$
Promovert Aménagement	438 727,35 \$
Limoges et Fils Inc.	442 123,89 \$
Pavage des Moulins Inc.	445 729,33 \$
Lanco Aménagement Inc.	468 465,64 \$
Les Entreprises Ventec inc.	488 586,26 \$
E2R inc.	496 470,10 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	369 863,08\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	18 740,92\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	5%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	749,90\$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	0,2%

$\left(\frac{\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}}{\text{la plus basse}} \right) \times 100$	
---	--

L'écart de 5 % entre la dernière estimation réalisée et le plus bas soumissionnaire s'explique principalement par le coût supérieur de l'item gazon en plaques ainsi que celui de l'équipement de type Slackline. La superficie estimée à l'interne comparée à celle prévue par l'entrepreneur peut varier de plusieurs mètres carrés. L'équipement de type Slackline quant à lui est nouveau sur le marché. Il est donc encore difficile d'estimer les travaux connexes pour son installation.

Contingences :

Montant : 38 860,40\$

Ce montant correspond à 10 % de la valeur du contrat et sert à couvrir les imprévus qui peuvent survenir pendant la réalisation des travaux.

Grand total :

Entrepreneur : 388 604,00 \$

Contingences: 38 860,40 \$

Incidences: 7 750,00 \$

Total : 435 214,40 \$ (taxes incluses)

Le coût maximal du projet est de 435 214,40 \$ taxes incluses soit un montant net de ristourne de 397 408,75 \$ financé par le programme décennal de l'arrondissement par le règlement RCA20-E174.

MONTRÉAL 2030

Section A – Plan stratégique Montréal 2030

Le réaménagement du parc Delphis-Delorme contribue à l'atteinte des objectifs du plan stratégique Montréal 2030, notamment en ce qui a trait aux priorités suivantes :

Priorité 2 - Enraciner **la nature en ville**, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au coeur de la prise de décision;

- Plantation de nouveaux arbres et arbustes afin d'améliorer la biodiversité du parc
- Ajout de plusieurs plantations de vivaces et d'arbustes et ensemencement

Priorité 10 - Accroître la **participation et l'engagement des citoyennes et citoyens** à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au coeur des processus de décision

- Les citoyens du quartier ont été sollicités afin d'obtenir leurs recommandations et besoins quant au réaménagement du parc. Leurs demandes ont été prises en considération dans la conception d'aménagement du parc. Le sentiment d'appartenance à ce parc y sera d'autant plus augmenté.

Section B – Test climat

Omission de quantification

Section C – ADS+

Forte demande des citoyen.nes pour le réaménagement du parc.

Voir la grille ci-jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le parc Delphis-Delorme est l'un des seul parc de proximité pour les résidents de ce secteur. La désuétude des équipements pourrait compromette la sécurité des utilisateurs si les équipements étaient laissés sans mise à niveau.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Suite à l'octroi de contrat, un communiqué sera émis afin d'informer les citoyens du détail de l'échéancier des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: printemps-été 2024
Fin des travaux : automne 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au meilleur de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Martine HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 9 février 2024

Kim LAPOINTE
architecte paysagiste

Luc CASTONGUAY
Directeur



Dossier # : 1249366003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Construction Vert Dure inc., un contrat pour la phase 2 de l'aménagement du parc de la Traversée, au prix de sa soumission, soit au montant de 585 797,63 \$, taxes incluses, et autoriser une dépense de 623 639,98 \$, taxes, contingences et incidences incluses. Appel d'offres public numéro PARC23-54 (9 soumissionnaires).

Il est recommandé :

- d'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Construction Vert Dure inc., un contrat pour la phase 2 de l'aménagement du parc de la Traversée, au prix de sa soumission, soit au montant de 585 797,63 \$, taxes incluses. Appel d'offres public numéro PARC23-54. (9 soumissionnaires);
- d'autoriser une dépense 623 639,98 \$ taxes, incidences et contingences incluses, à cet effet;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- cette dépense est assumée à **56 % par l'arrondissement et à 44 % par le budget du Programme d'aménagement inclusif (PAUI) de la Ville Centre;**
- de procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise Construction Vert Dure Inc.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2024-02-16 08:03

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1249366003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Construction Vert Dure inc., un contrat pour la phase 2 de l'aménagement du parc de la Traversée, au prix de sa soumission, soit au montant de 585 797,63 \$, taxes incluses, et autoriser une dépense de 623 639,98 \$, taxes, contingences et incidences incluses. Appel d'offres public numéro PARC23-54 (9 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Sillonnant le quartier de Pointe-aux-Trembles d'est en ouest, le parc de la Traversée se situe sur la ligne d'anciennes voies ferrées appartenant au Réseau de Transport Métropolitain (RTM) dont la moitié sud a été louée à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles à des fins d'aménagement d'un sentier cyclo-pédestre récréotouristique. La première phase, comprenant les sentiers cyclables et pédestres ainsi que les haltes, a été inaugurée en 2021.

Depuis 2016, une mobilisation citoyenne s'active pour la réalisation de ce projet et sa concrétisation est d'une grande importance pour la population. Suite à la réalisation des sentiers pédestres et cyclables et suite à la réception de demandes provenant de groupes de citoyens, une analyse du site a été effectuée afin d'évaluer les besoins supplémentaires pour bonifier le projet initial. En somme, cette analyse a permis d'identifier trois thèmes à bonifier, soit : 1) l'ajout de mobilier urbain adapté pour faciliter les déplacements des personnes ayant des besoins particuliers ou pour ceux souhaitant prendre des pauses plus fréquentes, 2) l'intégration de sentiers ludiques pour dynamiser la marche des plus jeunes et 3) la plantation d'arbres afin de créer des points d'ombre sur l'ensemble du parc.

Le projet de bonification de la phase 2 s'inscrit donc en continuité de la première phase dans la volonté de l'arrondissement de permettre la réappropriation d'une partie de l'emprise ferroviaire à l'ensemble de la population.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 3006 0188 - Autorisation de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aménagement inclusif urbain PAUI (sommaire décisionnel 1239366021).

CA21 3004 0088 - Aménagement et construction d'une piste cyclable et d'un sentier piéton

sur la friche ferroviaire (sommaire décisionnel 1211528009).

DESCRIPTION

Les travaux pour la bonification des aménagements du parc de la Traversée incluent :

- l'ajout de mobilier urbain adapté sur dalle de béton élargie afin de permettre l'espace à une chaise roulante, une poussette ou un déambulateur;
- l'aménagement de sentiers ludiques permettant une expérience sensorielle, ludique et inclusive;
- l'ajout de panneaux d'interprétation et d'identification des services à proximité aux couleurs contrastantes;
- la sécurisation des stationnements et des impasses du parc de la Traversée en les balisant à l'aide de glissières de sécurité en béton peintes de couleurs contrastantes.

Conséquemment, une procédure d'appel d'offres public a été organisée. La période d'appel d'offres s'est tenue du 8 au 31 janvier 2024. Quatorze (14) firmes ont été preneuses des documents d'appel d'offres et neuf (9) d'entre elles (64 %) ont déposé des soumissions qui ont été jugées conformes.

À noter que le présent contrat n'est pas assujéti à l'obligation d'obtenir l'autorisation de l'Autorité des marchés publics (AMP), vue sa nature.

JUSTIFICATION

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)
Construction Vert Dure inc.	585 797,63 \$
Les Entreprises Daniel Robert inc.	634 311,33 \$
Les Entreprises Roseneige	669 110,81 \$
Pavage des Moulins inc.	678 853,79 \$
Les Terrassements Multi-Paysages inc.	694 369,21 \$
Promovert Aménagement	723 130,66 \$
Lanco Aménagement	746 159,01 \$
Urbex Construction	777 642,61 \$
Limoges et fils	813 479,77 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	510 629,00 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	75 168,63 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	14,72 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	48 513,70 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	8,28 %

L'écart entre notre estimation et le plus bas soumissionnaire conforme est de 14,72%. Plus précisément les écarts de prix se situent principalement dans les items Terrassement, Bétonnage et Plantation et pourraient s'expliquer par le fait que les interventions sont étalées sur une longue distance nécessitant ainsi plusieurs mobilisations de la machinerie et des équipements.

Évaluation du rendement des adjudicataires

Tel que spécifié par l'encadrement administratif sur l'évaluation des fournisseurs (C-OG-APP-D-21-001), une évaluation du rendement de l'adjudicataire sera effectuée dans le cadre de ce mandat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Grand total:

Octroi de contrat (PARC23-54)

Entrepreneur : 585 797,63 \$

+ contingences: 29 289,88 \$ (5%)

+ incidences: 8 552,47 \$

Total: 623 639,98 \$ taxes incluses

Contingences :

Montant : 29 289,88 \$

Ce montant correspond à 5 % de la valeur du contrat et sert à couvrir les imprévus qui peuvent survenir pendant la réalisation des travaux.

Incidences :

Montant : 8 552,47 \$

Plaque commémorative : 1 000,00 \$

Contrôle des matériaux : 7 332,47 \$ (1,25%)

Traces Québec: 230,00 \$

La dépense totale à autoriser de **569 466,43 \$** net de ristourne sera assumée comme suit :

Un montant maximal de **250 000,00 \$** net de ristourne proviendra du PDI du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre son Programme d'aménagement urbain inclusif (PAUI)

Un montant maximal de **319 466,43 \$** net de ristourne proviendra du PDI de l'arrondissement et sera financé par le règlement RCA20-E174

La dépense est assumée à 44 % par la Ville centre et à 56 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles. L'Arrondissement s'engage à respecter la portée des services comme indiquée au dépôt du projet et tout dépassement des coûts sera absorbé à 100% par l'Arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, au plan stratégique Montréal 2030 et aux engagements (ADS+) en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Section A – Plan stratégique Montréal 2030

La bonification du parc de la Traversée contribue à l'atteinte des objectifs du plan stratégique Montréal 2030, notamment en ce qui a trait aux priorités suivantes :

- Priorité 2.- enraciner la **nature en ville**, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au coeur de la prise de décision;

Plantation de nouveaux arbres et arbustes afin d'améliorer la biodiversité du parc. Cinquante (50) arbres seront plantés.

- Priorité 9.- consolider **un filet social fort**, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire;

L'ajout de mobilier urbain permettra à tous de profiter des installations en offrant des points de rencontre et de pause tout au long du parcours. L'intégration de sentiers ludiques favorisera la marche dynamique des plus jeunes.

- Priorité 19.- offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des **milieux de vie sécuritaires et de qualité**, et une **réponse de proximité** à leurs besoins.

L'ajout d'équipements inclusifs variés, la signalisation et la mise en place d'éléments visuels augmentera le sentiment de sécurité des utilisateurs ayant des limitations visuelles ou physiques.

Voir grille ci-jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non réalisation de ce projet pourrait compromettre l'obtention du financement accordé dans le cadre du Programme d'aménagement urbain inclusif de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Cette demande n'a aucun impact lié à la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des activités de communication seront réalisées afin d'informer les citoyens des travaux à venir. En fonction du calendrier de réalisation des travaux, des activités de communications avec l'école François La Bernarde seront réalisées afin de planifier une activité de plantation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : printemps 2024

Fin des travaux : été 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications et au meilleur de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Martine HÉBERT)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Laura VALCOURT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Olivier BEAUSOLEIL, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Joseph ARAJ, 9 février 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valerie BOURE
architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2024-02-08



Dossier # : 1241163002

Unité administrative responsable : Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles ,
Direction des travaux publics , Division de l'horticulture et des
parcs

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Octroyer à Arboriculture de Beauce inc., un contrat de 206 896,46 \$, taxes incluses, pour des travaux d'élagage d'arbres publics post-verglas sous le réseau électrique lot 21, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles. Octroyer à Les entreprises A. Ferland inc., un contrat de 663 617,30 \$, taxes incluses, pour des travaux d'élagage d'arbres publics post-verglas hors réseau électrique lot 22, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles, conformément aux documents de l'appel d'offres regroupé no 23-20268 et autoriser une dépense totale de 870 513,76 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. D'octroyer à Arboriculture de Beauce inc., un contrat de 206 896,46 \$, taxes incluses, pour des travaux d'élagage d'arbres publics post-verglas sous le réseau électrique lot 21, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies- Pointes-aux-Trembles. D'octroyer à Les entreprises A. Ferland inc., un contrat de 663 617,30 \$, taxes incluses, pour des travaux d'élagage d'arbres publics post-verglas hors réseau électrique lot 22, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles, conformément aux documents de l'appel d'offres regroupé NO 23-20268 et autoriser une dépense totale de 870 513,76 \$, taxes incluses;
2. D'autoriser une dépense totale de 870 513,76 \$, taxes incluses;
3. D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers » par le Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU).

Signé par Valérie G GAGNON Le 2024-02-22 15:38

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1241163002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de l'horticulture et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer à Arboriculture de Beauce inc., un contrat de 206 896,46 \$, taxes incluses, pour des travaux d'élagage d'arbres publics post-verglas sous le réseau électrique lot 21, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles. Octroyer à Les entreprises A. Ferland inc., un contrat de 663 617,30 \$, taxes incluses, pour des travaux d'élagage d'arbres publics post-verglas hors réseau électrique lot 22, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles, conformément aux documents de l'appel d'offres regroupé no 23-20268 et autoriser une dépense totale de 870 513,76 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

L'élagage des arbres en ville est une nécessité incontournable au regard de l'évolution constante de la forêt urbaine et du partage de son espace avec les habitants, les infrastructures aériennes et souterraines, les véhicules, les bâtiments, etc. L'arrondissement procède à des travaux annuels d'entretien par le biais d'élagage cyclique approprié en vue d'assurer la sécurité des usagers, des biens publics et privés. Ces opérations répondent aux objectifs du plan local de développement durable qui vise justement la préservation et le développement du patrimoine arboricole. C'est d'ailleurs dans cette optique que s'inscrit le présent contrat qui vise également la continuité des programmes d'entretien déjà entamés. Les rues concernées seront déterminées selon le besoin, la date des dernières opérations d'élagage et selon les demandes citoyennes jugées recevables. Ces élagages répondent à des critères bien établis et les interventions ont pour but de garantir aux citoyens un maximum de sécurité lors du dégagement des lampadaires, des panneaux de signalisation, des toits des maisons, etc.

L'arrondissement a la responsabilité d'entretenir ces arbres et de les maintenir en bonne condition, car leur présence est indissociable à une bonne qualité de vie, à la lutte contre les îlots de chaleur ainsi qu'aux changements climatiques.

Un plan de plantation prévoit la plantation d'environ 6 800 arbres sur le territoire de l'arrondissement d'ici 2026, dont un peu plus que 800 par année seront plantés en régie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1239366019 - CA23 30 12 0400 adopté le 5 décembre 2023 par le conseil d'arrondissement. Reconduire le contrat à l'entreprise 9187-8447 Québec inc. (Service d'entretien d'arbres

Viau), pour un montant de 211 607,77 \$, taxes incluses, pour les travaux d'élagage d'arbres de rues dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour une période d'un an, soit jusqu'en décembre 2024. Appel d'offres numéro 21-19055.

1229366001 - **CA23 30 02 0006** adopté le 7 février 2023 par le conseil d'arrondissement. D'autoriser le renouvellement d'une année supplémentaire du contrat accordé à l'entreprise 9187-8447 Québec inc. (Service d'entretien d'arbres Viau), pour les travaux d'élagage d'arbres des rues dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-Aux-Trembles. Appel d'offres public numéro 21-19055. D'autoriser une dépense de 207 458,60 \$, taxes incluses à cet effet.

1216183017 - **CA22 30 02 0005** adopté le 1er février 2022 par le conseil d'arrondissement. D'octroyer, au seul soumissionnaire, soit à la firme 9187-8447 Québec inc. (Service d'entretien d'arbres Viau), le contrat pour des travaux d'élagage d'arbres de rue dans l'arrondissement, au prix de sa soumission, soit au montant de 203 390,78 \$, taxes incluses avec la possibilité de deux prolongations du contrat de 12 mois. Appel d'offres public numéro 21-19055.

DESCRIPTION

Au printemps 2023, un important verglas a frappé l'île de Montréal dont le territoire de l'arrondissement de RDP-PAT. Depuis, un travail a été amorcé par les équipes à l'interne et à l'externe afin d'élaguer les arbres endommagés. Les contrats permettront d'élaguer 1 530 arbres sous les réseaux électriques et hors réseaux électriques qui ont subi des dommages à la suite du verglas. Cet élagage permettra d'assurer une croissance des arbres et permettra de limiter les risques de maladie suite aux dommages causés par le verglas du printemps 2023. Les élagages permettront également de contribuer à notre stratégie de lutte aux changements climatiques, d'adhésion à la transition écologique, de réduction des îlots de chaleur et d'embellissement du territoire par le verdissement. Pour l'année 2024, des objectifs de plantation d'arbres et de projets de verdissement à réaliser ont été présentés dans le Plan de verdissement. Ce plan a été approuvé par l'arrondissement qui fait de ce projet l'une de ses priorités. À cet effet, la Division de l'horticulture et des parcs prévoit réaliser de nombreux projets d'aménagement afin de répondre plus efficacement aux besoins croissants en verdissement pour les prochaines années.

JUSTIFICATION

Un appel d'offres portant le numéro 23-20268 a été lancé le 20 novembre 2023 et à l'ouverture des soumissions le 14 décembre 2023, une soumission conforme a été reçue pour le lot 21 Travaux d'élagage complet sous réseau. Suite à une négociation, le plus bas soumissionnaire conforme a refusé de baisser son prix. Pour le lot 22, deux soumissions conformes ont été reçues pour des travaux d'élagage complet hors réseau électrique. Le Service de l'approvisionnement a identifié l'entreprise Arboriculture de Beauce inc., comme le plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 21 Travaux d'élagage complet sous réseau. Toutes les informations concernant les résultats de l'appel d'offres sont dans l'intervention du Service de l'approvisionnement jointes au présent sommaire décisionnel.

23-20268 Lot 21		
	Arboriculture de Beauce inc.	
Estimation taxes incluses	160 438,80\$	
Montant des soumissions taxes incluses	206 896,46\$	
Écart entre l'estimation et les soumissions	46 457,66\$	
Pourcentage des écarts entre	+28,957 %	

l'estimation et les soumissions		
Écart entre les deux soumissions	N/A	

Le Service de l'approvisionnement a identifié l'entreprise. Les entreprises A. Ferland inc, comme le plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 22 Travaux d'élagage complet sous réseau. Toutes les informations concernant les résultats de l'appel d'offres sont dans l'intervention du Service de l'approvisionnement jointe au présent sommaire décisionnel.

23-20268 Lot 22		
	Élagage Prestige inc.	Les entreprises A. Ferland inc.
Estimation taxes incluses	554 601,00\$	
Montant des soumissions taxes incluses	747 222,53 \$	663 617,30\$
Écart entre l'estimation et les soumissions	192 621,53\$	109 016,30 \$
Pourcentage des écarts entre l'estimation et les soumissions	+34,7 %	+19,657%
Écart entre les deux soumissions	12,6 %	

L'estimation a été basée sur les résultats de l'appel d'offres obtenus en 2023.

Une vérification des registres (RBQ, RENA, Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle) a été effectuée. Les firmes Arboriculture de Beauce inc. et Les entreprises A. Ferland inc. ne sont pas inscrites aux registres et n'ont pas de restriction imposée sur leur licence par la Régie du bâtiment du Québec et ne figurent pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal.

Une somme de 870 513,76 \$ provenant du Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) doit être affectée pour les besoins énoncés selon les niveaux et processus de délégation en vigueur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera imputée à la clé comptable des mesures d'urgence associée à la tempête de verglas du 5 avril 2023 du Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) sous la responsabilité du Centre de sécurité civile du Service de sécurité incendie de Montréal. Cette dépense sera assumée entièrement par l'Agglomération puisqu'elle concerne une compétence (services de sécurité civile) relevant du conseil d'agglomération. À la suite de l'approbation du présent dossier par les instances, le CCMU prendra en charge la préparation des bons de commande découlant de l'octroi de ce contrat. Conséquemment, la Direction des travaux publics de l'arrondissement de RDP-PAT n'assumera aucun coût relatif à ce contrat.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 qui consistent à :

- Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision.
- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de

qualité, ainsi qu'une réponse de proximité à leurs besoins.

Voir la grille d'analyse en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report de cette décision pourrait entraîner des retards additionnels importants quant aux requêtes des citoyens et ainsi avoir un impact sur la sécurité de la population et des infrastructures.

L'octroi de ce contrat permettra de maintenir le patrimoine arboricole en bon état, de diminuer les risques qui y sont associés et permettre de réduire les requêtes citoyennes.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : CA 2 mars 2024

Début des travaux : avril 2024

Fin des travaux : 31 juillet 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation, atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs de la ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Takui Samson DEGNI)

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Annick MALETTTO, Service de sécurité incendie de Montréal

Sébastien S ROY, Service de sécurité incendie de Montréal
Danny LESSARD, Service de sécurité incendie de Montréal
Takui Samson DEGNI, Service de l'approvisionnement
Dalila FLEURANT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Dalila FLEURANT, 19 février 2024
Danny LESSARD, 15 février 2024
Takui Samson DEGNI, 15 février 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francois PAQUET
chef(fe) de section - operations travaux
publics

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-02-14

Thomas RIVARD
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement

**Dossier # : 1241163003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de l'horticulture et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer à Arbre NB inc., un contrat de 128 705,31 \$, taxes incluses, pour des travaux d'abattage d'arbres publics post-verglas hors réseau électrique lot 5, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles. Octroyer à Émondage Plus inc., un contrat de 18 453,49 \$ taxes incluses, pour des travaux d'abattage d'arbres publics post-verglas sous le réseau électrique lot 6, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles, conformément aux documents de l'appel d'offres regroupé no 23-20306 et autoriser une dépense totale de 147 158,80 \$, taxes incluses. Affecter une somme de 147 158,80 \$ provenant de provenant du Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU).

Il est recommandé :

1. D'octroyer à Arbre NB inc., un contrat de 128 705,31 \$, taxes incluses, pour des travaux d'abattage d'arbres publics post-verglas hors réseau électrique lot 5, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles. Octroyer à Émondage Plus inc., un contrat de 18 453,49 \$ taxes incluses, pour des travaux d'abattage d'arbres publics post-verglas sous le réseau électrique lot 6, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles, conformément aux documents de l'appel d'offres regroupé no 23-20306.
2. D'autoriser une dépense totale de 147 158,80 \$, taxes incluses.
3. D'affecter une somme de 147 158,80 \$, provenant du Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) pour les besoins énoncés selon les niveaux et processus de délégation en vigueur.
4. D'imputer cette somme, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

Signé par Valérie G GAGNON Le 2024-02-23 16:52

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1241163003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de l'horticulture et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer à Arbre NB inc., un contrat de 128 705,31 \$, taxes incluses, pour des travaux d'abattage d'arbres publics post-verglas hors réseau électrique lot 5, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles. Octroyer à Émondage Plus inc., un contrat de 18 453,49 \$ taxes incluses, pour des travaux d'abattage d'arbres publics post-verglas sous le réseau électrique lot 6, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles, conformément aux documents de l'appel d'offres regroupé no 23-20306 et autoriser une dépense totale de 147 158,80 \$, taxes incluses. Affecter une somme de 147 158,80 \$ provenant de provenant du Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU).

CONTENU

CONTEXTE

Au printemps 2023, un important verglas a frappé l'île de Montréal dont le territoire de l'arrondissement de RDP-PAT. Depuis, un travail a été amorcé par les équipes à l'interne et à l'externe afin d'élaguer les arbres endommagés. Les contrats permettront d'abattre environ 208 arbres sous les réseaux électriques et hors réseaux électriques qui ont subi des dommages suite au verglas. Cet élagage permettra d'assurer la sécurité des arbres suite aux dommages causés par le verglas du printemps 2023.

Pour l'année 2024, l'arrondissement a des objectifs de plantation d'arbres et des projets de verdissement à réaliser qui ont été présentés dans le Plan de verdissement. Ce plan a été approuvé par l'arrondissement qui fait de ce projet une de ses priorités. À cet effet, la Division de l'horticulture et des parcs prévoit réaliser de nombreux projets d'aménagement afin de répondre plus efficacement aux besoins croissants en verdissement pour les prochaines années.

Un plan de plantation prévoit la plantation d'environ 6 800 arbres sur le territoire de l'arrondissement d'ici 2026, dont un peu plus que 800 par année seront plantés en régie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Le présent dossier contient deux contrats consistant à retenir les services d'entreprises privées habilitées dans le domaine de l'entretien arboricole en vue de procéder à des travaux

d'abattage d'arbres dans l'arrondissement de RDP-PAT. Les travaux seront réalisés entre le 1er avril et le 15 juin 2024.

JUSTIFICATION

Un appel d'offres portant le numéro 23-20306 a été lancé le 13 décembre 2023 et à l'ouverture des soumissions le 23 janvier 2024, une soumission non conforme a été reçue pour le lot 5 Travaux d'abattage d'arbres hors réseau. Le second soumissionnaire est donc le plus bas soumissionnaire conforme. Pour le lot 6 le plus bas soumissionnaire est conforme. Le Service de l'approvisionnement a identifié l'entreprise Arbre NB inc., comme le plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 5 Travaux d'abattage d'arbres hors réseau. Toutes les informations concernant les résultats de l'appel d'offres sont dans l'intervention du Service de l'approvisionnement jointes au présent sommaire décisionnel.

23-20306 Lot 5		
	Arbre NB inc.	Émondage Plus inc.
Estimation taxes incluses	125 092.80\$	
Montant des soumissions taxes incluses	128 705,31 \$	Non conforme
Écart entre l'estimation et les soumissions	3 612,51	Non conforme
Pourcentage des écarts entre l'estimation et les soumissions	+2,88 %	Non conforme
Écart entre les deux soumissions	S.O.	

Le Service de l'approvisionnement a identifié l'entreprise Les entreprises Émondage Plus inc., comme le plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 22 Travaux d'élagage complet sous réseau. Toutes les informations concernant les résultats de l'appel d'offres sont dans l'intervention du Service de l'approvisionnement jointe au présent sommaire décisionnel.

23-20306 Lot 6		
	Arbre NB inc.	Émondage Plus inc.
Estimation taxes incluses	29 623 \$	
Montant des soumissions taxes incluses	35 926, 24 \$	18 453,49 \$
Écart entre l'estimation et les soumissions	6 303,24 \$	11 169,51 \$
Pourcentage des écarts entre l'estimation et les soumissions	+21,3 %	-37,7 %
Écart entre les deux soumissions	94,7 %	

L'estimation a été basée sur les résultats de l'appel d'offres obtenus en 2023.

Une vérification des registres (RBQ, RENA, Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle) a été effectuée. Les firmes Arbre NB inc. et Émondage Plus inc. ne sont pas inscrites aux registres et n'ont pas de restriction imposée

sur leur licence par la Régie du bâtiment du Québec et ne figurent pas sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal.

Une somme provenant du Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) doit être affectée pour les besoins énoncés selon les niveaux et processus de délégation en vigueur.

Nombre de soumissionnaires ayant déposé une offre sur au moins un des neuf lots : 13

Nombre de preneurs du cahier de charges : 19

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera imputée à la clé comptable des mesures d'urgence associées à la tempête de verglas du 5 avril 2023 du Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) sous la responsabilité du Centre de sécurité civile du Service de sécurité incendie de Montréal. Cette dépense sera assumée entièrement par l'Agglomération puisqu'elle concerne une compétence (services de sécurité civile) relevant du conseil d'agglomération. À la suite de l'approbation du présent dossier par les instances, le CCMU prendra en charge la préparation des bons de commande découlant de l'octroi de ce contrat. Conséquemment, la Direction des travaux publics de l'arrondissement RDP-PAT n'assumera aucun coût relatif à ce contrat.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 qui consistent à :

- Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au cœur de la prise de décision.
- Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, ainsi qu'une réponse de proximité à leurs besoins.

Voir la grille d'analyse en pièce jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report de cette décision pourrait entraîner des retards additionnels importants quant aux requêtes des citoyens et ainsi avoir un impact sur la sécurité de la population et des infrastructures. L'octroi de ce contrat permettra de maintenir le patrimoine arboricole en bon état, de diminuer les risques qui y sont associés et permettre de réduire les requêtes citoyennes.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : CA 2 mars 2024

Début des travaux : Avril 2024

Fin des travaux : 15 juin 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Patrick DUMOULIN)

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Annick MALETTO, Service de sécurité incendie de Montréal
Danny LESSARD, Service de sécurité incendie de Montréal
Sébastien S ROY, Service de sécurité incendie de Montréal
Patrick DUMOULIN, Service de l'approvisionnement
Dalila FLEURANT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Dalila FLEURANT, 21 février 2024
Patrick DUMOULIN, 20 février 2024
Danny LESSARD, 15 février 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francois PAQUET
chef(fe) de section - operations travaux
publics

ENDOSSÉ PAR

Thomas RIVARD
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement

Le : 2024-02-14



Dossier # : 1249285001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de l'horticulture et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Plomberie Chauffage Maxime Croteau Inc., pour le service de plombier pour l'ouverture et la fermeture des fontaines à boire et jeux d'eau dans les parcs et espaces verts de l'arrondissement et du service d'entretien des actifs, au montant de 51 301,85 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 51 301,85 \$, taxes incluses. Contrat de gré à gré numéro TP24-03 (4 offres de services).

Il est recommandé :

D'octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Plomberie Chauffage Maxime Croteau Inc., pour le service de plombier pour l'ouverture et la fermeture des fontaines à boire et jeux d'eau dans les parcs et espaces verts de l'arrondissement en plus du service d'entretien des actifs, au montant de 51 301,85 \$, taxes incluses. Contrat de gré à gré numéro TP24-03 (4 offres de services);

D'autoriser une dépense de 51 301,85 \$ taxes incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2024-02-20 08:38

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1249285001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de l'horticulture et des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à l'entreprise Plomberie Chauffage Maxime Croteau Inc., pour le service de plombier pour l'ouverture et la fermeture des fontaines à boire et jeux d'eau dans les parcs et espaces verts de l'arrondissement et du service d'entretien des actifs, au montant de 51 301,85 \$, taxes incluses et autoriser une dépense de 51 301,85 \$, taxes incluses. Contrat de gré à gré numéro TP24-03 (4 offres de services).

CONTENU

CONTEXTE

La Division de l'horticulture et des parcs requiert le service de plombier afin d'assurer le bon fonctionnement des actifs en lien avec l'eau (fontaines à boire, jeux d'eau, etc.) pour que les citoyens puissent en profiter.
 Les activités sont planifiées tout au long de l'année et sont généralement planifiées à l'avance.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à autoriser le service de plombier afin d'être en mesure de fournir aux citoyens des fontaines à boire, des jeux d'eau et des jardins communautaires en bon état de marche pour une durée d'un (1) an.

JUSTIFICATION

L'utilisation de ce service de plomberie dans les parcs est essentielle au bonheur des citoyens ainsi qu'à leur sécurité. Sans ce contrat, la Division de l'horticulture et des parcs ne sera pas en mesure de faire l'ouverture des fontaines à boire et des jeux d'eau ainsi que leur entretien, ce qui empêcherait une portion de la population d'avoir accès à un moyen de se rafraîchir durant nos étés qui deviennent de plus en plus chauds.
 Analyse des prix soumis.

Firmes soumissionnaires	Prix soumis tx incl. (Sans taxes)
Plomberie Chauffage Maxime Croteau Inc.	51 301,85 \$ (44 620,00 \$)

Av-Tech Inc.	65 725,46 \$ (57 165,00 \$)
Plomberie M.J. Inc.	77 918,56 \$ (67 770,00 \$)
Plomberie Nova Inc.	98 108,17 \$ (85 330,00 \$)
Dernière estimation réalisée	87 369,79 \$ (75 990,25 \$)
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)	73 263,51 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100	42,8 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)	46 806,32 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	91,2 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)	- 36 067,94 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	-41,3 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)	14 423,61 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100	28,1 %
Total	51 301,85 \$

L'écart favorable pour l'arrondissement dans les prix soumis peut être expliqué par le fait que lors de l'estimation, une moyenne des prix soumis lors des précédentes demandes de prix a été pris en compte avec un ajustement des taux par rapport à l'indice des prix à la consommation.

Considérant ces informations et que l'écart est favorable à la Ville, la Direction des travaux publics appuie la recommandation d'octroyer ce contrat gré à gré à l'entreprise Plomberie Chauffage Maxime Croteau Inc..

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce projet sera financé à 100 % par le budget de fonctionnement de l'arrondissement. Le détail est présenté dans la certification de fonds des finances.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce qu'il s'agit d'un contrat de location de camions de transport, qui sont des appareils fonctionnant à essence et qui n'ont pas d'équivalent électrique pour le moment, dont nous avons impérativement besoin afin de pouvoir répondre aux besoins en transport de vrac pour l'ensemble de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure, ceci reporterait l'ouverture des fontaines à boire et des jeux d'eau.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 2024-03-12

Début du contrat : 2024-04-01

Fin du contrat : 2024-12-31

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 13 février 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Andre DESROCHERS
Agent technique - Égout et Aqueduc

ENDOSSÉ PAR

Thomas RIVARD
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement

Le : 2024-02-13



Dossier # : 1245298006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 365,76 \$ taxes incluses pour les contingences et un changement de financement de 493,70 \$ taxes incluses entre l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et la Ville Centre dans le cadre du contrat de Construction G.E.L.F inc., pour la réalisation des travaux de mise à niveau des jardins communautaires Sainte-Maria-Goretti, Richelieu et Les Arpents Verts, faisant passer la dépense totale du contrat de 120 569,87 \$ à 120 935,63 \$. Appel d'offres PARC23-14.

Il est recommandé :

- d'autoriser une dépense additionnelle de 365,76 \$ taxes incluses pour les contingences et un changement de financement de 493,70 \$ taxes incluses entre l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et la Ville Centre dans le cadre du contrat de Construction G.E.L.F inc., pour la réalisation des travaux de mise à niveau des jardins communautaires Sainte-Maria-Goretti, Richelieu et Les Arpents Verts, faisant passer la dépense totale du contrat de 120 569,87 \$ à 120 935,63 \$.
Appel d'offres PARC23-14, dossier 1245298006.
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2024-02-20 07:36

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1245298006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 365,76 \$ taxes incluses pour les contingences et un changement de financement de 493,70 \$ taxes incluses entre l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et la Ville Centre dans le cadre du contrat de Construction G.E.L.F inc., pour la réalisation des travaux de mise à niveau des jardins communautaires Sainte-Maria-Goretti, Richelieu et Les Arpents Verts, faisant passer la dépense totale du contrat de 120 569,87 \$ à 120 935,63 \$. Appel d'offres PARC23-14.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier concerne l'augmentation du budget des contingences et le changement de financement en lien avec les travaux de mise à niveau des jardins communautaires Sainte-Maria-Goretti, Richelieu et Les Arpents Verts. Les travaux de mise à niveau ont été réalisés en octobre et en novembre 2023. Le Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) a accordé à l'arrondissement, à l'hiver 2023, un financement pour les dépenses admissibles de l'espace de compostage en béton du jardin Sainte-Maria-Goretti.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 3006 0164 - D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Construction G.E.L.F. inc., un contrat pour les travaux de construction visant la mise à niveau des jardins communautaires Sainte-Maria-Goretti, Richelieu et les Arpents verts, au prix de sa soumission, soit au montant de 105 438,97 \$, taxes incluses. Appel d'offres public PARC23-14 (5 soumissionnaires). GDD 1239366009

DESCRIPTION

L'entrepreneur Construction G.E.L.F inc. a été adjudicataire le 6 juin 2023 du contrat de mise à niveau des jardins communautaires Sainte-Maria-Goretti, Richelieu et Les Arpents Verts. La dépense totale autorisée (CA23 3006 0164) pour ce projet se détaille comme suit :

- un montant de 105 438,97 \$ taxes incluses pour les travaux;
- un budget de 10 543,90 \$ taxes incluses pour des travaux contingents (équivalent à 10 % de la valeur totale des travaux);
- un budget de 4 587 \$ taxes incluses pour travaux incidents (caractérisation en piles, Traces Québec, contrôle des matériaux).

Le coût maximal de ce projet est de 120 569,87 \$ taxes incluses.

Ce projet est financé à :

- 16,59 % par la Ville Centre (BTER) dans le cadre du Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics (PDI-JCCM);
- 83,41 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, par les règlements RCA22-E192.

Le présent dossier vise l'augmentation du budget des contingences de 365,76 \$ (0,3 % de la valeur du contrat) taxes incluses et un changement de financement de 493,70 \$ taxes incluses entre l'arrondissement et la Ville Centre.

Cette augmentation faisant passer le budget des contingences de 10 543,91 \$ à 10 909,676 \$ taxes incluses. Cette augmentation du budget des contingences fera passer la dépense totale du contrat de **120 569,87 \$ à 120 935,63 \$**.

JUSTIFICATION

Augmentation des contingences

L'augmentation des contingences s'explique par le fait que les quantités indiquées au bordereau pour la gestion des déblais et travaux de réhabilitation étaient erronées pour 2 des 3 jardins. Cette section du contrat était unitaire et non forfaitaire. Au jardin Sainte-Maria-Goretti, 15,64 tonnes de sols de catégorie AB ont été entreposés et gérés plutôt que les 3,50 tonnes estimées au contrat. Au jardin Richelieu, 18,20 tonnes ont été entreposés et 12,36 tonnes de matières granulaires résiduelles ont été gérés plutôt que respectivement les 3,50 et 2,50 tonnes estimées au contrat.

Changement de financement

La demande de changement s'explique par la non-utilisation de l'entièreté du financement de la Ville Centre via son programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics. Les montants devaient être dépensés en 2023, mais en raison d'une mésentente et de discussions avec l'entrepreneur et le dépassement de coûts des contingences, des dépenses restantes sont à payer par l'arrondissement. La répartition du financement lors de l'octroi était de 16,59 % par la Ville Centre et 83,41 % par l'arrondissement et sera maintenant de 16,18 % et 83,82 % avec la demande de changement de financement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Montants supplémentaires pour contingences

Le montant de contingences initial correspond à 10 % de la valeur du contrat. Avec une augmentation de 365,76 \$ (0,3 % de la valeur du contrat) du budget des contingences, le montant total correspondra à 10,35 % de la valeur du contrat.

Cette demande d'augmentation sera financée par le programme d'aménagement et réaménagement des parcs du budget d'immobilisations de l'arrondissement.

Changement de financement

Un montant de 493,70 \$ taxes incluses doit être transféré entre le financement de l'arrondissement et la Ville Centre. Ce qui augmentera la part de l'arrondissement de 83,41 % à 83,82 % dans la répartition du financement.

Ce changement sera financé par le programme d'aménagement et réaménagement des parcs du budget d'immobilisations de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Voir la grille d'évaluation ci-jointe.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-augmentation du budget ne permettra pas de payer l'entrepreneur pour l'ensemble des travaux réalisés à l'automne 2023.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux instances publiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Martine HÉBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 15 février 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Audrey LEDOUX
agent(e) technique en architecture de
paysage

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-02-15

Luc CASTONGUAY
Directeur



Dossier # : 1247960018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prolonger pour une durée d'un an, le contrat de services avec l'entreprise Axia Services pour les services d'entretien ménager à la Maison du Citoyen, et autoriser une dépense de 114 934,42 \$, taxes incluses, pour la période du 1er mai 2024 au 30 avril 2025, majorant ainsi la dépense maximale autorisée à 334 170,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19114

IL EST RECOMMANDÉ :

- D'exercer l'option de renouvellement du contrat avec Axia Services pour assurer le maintien des services d'entretien ménager à la Maison du Citoyen, pour la période du 1er mai 2024 au 30 avril 2025;
- D'ajouter 114 934,42 \$ au contrat initial, majorant le montant total du contrat de 219 236,35 \$ à 334 170,77 \$ taxes incluses;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2024-02-20 13:35

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1247960018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prolonger pour une durée d'un an, le contrat de services avec l'entreprise Axia Services pour les services d'entretien ménager à la Maison du Citoyen, et autoriser une dépense de 114 934,42 \$, taxes incluses, pour la période du 1er mai 2024 au 30 avril 2025, majorant ainsi la dépense maximale autorisée à 334 170,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19114

CONTENU

CONTEXTE

La direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement de Rivières-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles désire se prévaloir de l'option de renouvellement d'un an (du 1er mai 2024 au 30 avril 2025) dans le cadre du contrat 22-19114 avec l'entreprise Axia Services, pour les services d'entretien ménager à la maison du Citoyen tel que prévu au contrat :

15.02 : À son expiration, le Contrat peut être renouvelé pour UNE (1) période(s) additionnelle(s) de DOUZE (12) mois. Ces périodes d'option peuvent être prises individuellement et ce, avec les mêmes termes et conditions que ceux prévus dans le Contrat, sous réserve d'une Variation des prix conformément à la clause 2.03.02. Si le DONNEUR D'ORDRE désire se prévaloir de la clause de renouvellement, il doit faire connaître son intention à l'ADJUDICATAIRE, par écrit, au moins QUATRE-VINGT-DIX (90) jours avant la date d'expiration du Contrat et obtenir le consentement de l'ADJUDICATAIRE dans le délai prévu à la demande de renouvellement.

2.03.02 Option de renouvellement

a) Ajustement

Si le DONNEUR D'ORDRE exerce l'option de renouvellement selon les modalités prévues à la clause 15.02 des présentes, les prix applicables pendant la période visée par le renouvellement sont les derniers prix en vigueur au moment de l'exercice de l'option de renouvellement, lesquels sont ajustés selon l'indice des prix à la consommation (IPC), conformément aux modalités prévues à l'annexe 2.03.02. Le DONNEUR D'ORDRE se réserve le droit de bénéficier d'une variation des prix à la baisse, le cas échéant.

Le contrat actuel faisant l'objet d'un renouvellement arrive à échéance le 30 avril 2024.

Décision des instances : 5 avril 2022

Résolution : CA22 3004 0058

Numéro d'appel d'offres : 22-19114

Option de prolongation de contrat : Durée de 12 mois, du 1er mai 2024 au 30 avril 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 3004-0058 - D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Axia Services, le contrat pour l'entretien ménager de la Maison du citoyen, au prix de sa soumission, soit au montant de 215 766,68 \$ taxes incluses, pour la période du 1er mai 2022 au 30 avril 2024. Appel d'offres public numéro 22-19114 (2 soumissionnaires). (GDD - 1227960003)

DESCRIPTION

Le contrat initial d'entretien ménager à la Maison du citoyen est prolongé pour une durée d'un (1) an. Ce contrat débutera le 1er mai 2024 et se prolongera jusqu'au 30 avril 2025. Il est prévu dans le contrat, les travaux réguliers d'entretien ménager, les travaux de grand ménage, des travaux d'entretien d'urgence et en cas d'imprévu.

JUSTIFICATION

Le prix a été calculé selon l'indexation indiquée à la rubrique Aspects financiers du présent sommaire décisionnel, comme le prévoit l'article 2.03.02 Option de renouvellement du présent contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Autoriser une dépense de 114 934,42 \$, toutes taxes incluses, en tenant compte d'une indexation de 2,6% annuellement pour les appels d'urgence et d'une indexation de 3,24% pour le Grand ménage et les coûts mensuels.

2024 - 8 mois : 64 556,91 \$ (avant taxes); 74 224,31 \$ incluant taxes

2025 - 4 mois : 35 407,79 \$ (avant taxes); 40 710,11 \$ incluant taxes

La dépense est prévue au budget de fonctionnement de l'arrondissement au compte: 2424.0010000.303703.01301.55401.014712.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle alors qu'il est rédigé dans le but de déposer des documents administratifs au CA de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi du contrat permettra le maintien de la prestation de services de l'entretien ménager de la maison du Citoyen.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Dès la signature de la résolution par le conseil d'arrondissement, l'adjudicataire sera informé par courriel que le contrat d'entretien ménager de la maison du citoyen est renouvelé pour une période de 12 mois.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dès l'adoption du présent dossier de renouvellement par les instances, l'adjudicataire devra

fournir suivant la réception de la résolution le renouvellement du certificat d'assurance responsabilité à jour.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roselynn MYRTIL
chef(fe) de division - ressources financières
matérielles et informationnelles (arrond.)

ENDOSSÉ PAR

Benoît PELLAND
Directeur

Le : 2024-02-19



Dossier # : 1241227001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention avec l'organisme Marchés publics de Pointe-aux-Trembles pour la réalisation d'une offre d'un Marché public dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2024. Octroi d'une contribution financière aux Marchés publics de Pointe-aux-Trembles pour un montant de 45 000 \$ pour la saison 2024 du Marché public et un montant de 15 000\$ comme contribution à l'acquisition de kiosques mobiles pour les exposants et édicition des ordonnances les autorisant.

Il est recommandé:

D'approuver la convention entre l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et l'organisme "Marchés publics de Pointe-aux-Trembles", pour la tenue d'un marché public pour l'année 2024;

D'octroyer une contribution financière aux Marchés publics de Pointe-aux-Trembles pour un montant de 45 000 \$, taxes incluses, pour la saison 2024 du Marché public et un montant de 15 000 \$, taxes incluses comme contribution à l'acquisition de kiosques mobiles pour les exposants et édicition des ordonnances les autorisant;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 8 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et 92% par le programme Hors SDC;

D'édicter, en vertu du Règlement sur les marchés publics (R.R.V.M., chapitre M-2, article 13, parag. 1° et 4°) l'ordonnance numéro OCA24-(M-2)-001 jointe à la présente, permettant l'établissement d'un Marché public dans le quartier de Pointe-aux-Trembles sur le site identifié, aux dates et aux heures déterminés dans l'ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances (RCA22-30105, article 51), l'ordonnance numéro OCA24-(RCA22-30105)-002 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur le site identifié, aux dates et aux heures déterminés dans l'ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public

(R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), l'ordonnance numéro OCA24-(P-1)-002 jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels reliés à cet événement, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur le site identifié, aux dates et aux heures déterminés dans l'ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé (article 315), l'ordonnance numéro OCA24-(RCA09-Z01)-002 jointe à la présente, permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires sur le site identifié, aux dates et aux heures déterminés dans l'ordonnance;

D'autoriser le directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques ou son représentant, à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

Signé par Valérie G GAGNON Le 2024-02-22 16:28

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1241227001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention avec l'organisme Marchés publics de Pointe-aux-Trembles pour la réalisation d'une offre d'un Marché public dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour l'année 2024. Octroi d'une contribution financière aux Marchés publics de Pointe-aux-Trembles pour un montant de 45 000 \$ pour la saison 2024 du Marché public et un montant de 15 000\$ comme contribution à l'acquisition de kiosques mobiles pour les exposants et édicition des ordonnances les autorisant.

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'assurer la réouverture du Marché public pour la saison 2024 à la Place du Village à Pointe-aux-Trembles, le conseil d'arrondissement doit se prononcer sur l'octroi d'une contribution financière. Depuis la première année d'opération en 2011, l'arrondissement a octroyé à l'organisme promoteur une contribution financière annuelle pour soutenir l'organisation d'un marché public dans le quartier de Pointe-aux-Trembles. Le montage financier de l'organisme démontre qu'un soutien financier est nécessaire pour en assurer sa pérennité.

L'approbation du conseil d'arrondissement est requise pour autoriser l'occupation temporaire du domaine public afin de déroger aux règlements suivants de l'ancienne Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 30 09 0280 - D'autoriser le dépôt de deux demandes de soutien financier dans le cadre du programme de soutien financier aux arrondissements pour la dynamisation des secteurs commerciaux situés hors des districts des sociétés de développement commercial.

CM23 0744 - 13 juin 2023 - Approuver le programme de soutien financier destiné aux arrondissements pour la dynamisation des secteurs commerciaux situés hors des districts des Sociétés de développement commercial/Réserver une somme de 2M\$ à cette fin pour les années 2023 à 2025.

Résolution: CA23 30 04 0088 - Approbation de l'entente avec l'organisme Marchés publics de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour la réalisation d'une offre de marchés publics de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour la réalisation d'une offre de marchés publics pour l'année 2023. Ordonnances les autorisant et octroi d'une contribution financière aux Marchés publics de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour un montant de 45 000 \$.

DESCRIPTION

Le Marché public de Pointe-aux-Trembles a été créé suite au dépôt des résultats d'une étude réalisée en 2010-2012 par la CDC de la Pointe, région est de Montréal. L'une des conclusions de cette étude recommandait favorablement la mise en place d'un marché saisonnier dans le quartier de Pointe-aux-Trembles. Le bilan des activités des années 2011 à 2023 ayant été positif, il est souhaitable que l'offre de service soit reconduite cette année.

Bien que l'année 2023 ait comporté son lot de défis avec la météo changeante, le conseil d'administration du Marché public de Pointe-aux-Trembles dresse un bilan fort satisfaisant de l'année 2023. En effet, le contexte économique incertain, qui laissait présager une augmentation substantielle du coût des aliments, n'a pas semblé dissuader la clientèle puisque 95% ont eu une appréciation positive des prix des produits offerts. Le Marché public PAT se réjouit également d'avoir pu observer la persistance d'un noyau dur d'environ 500 clients fidèles et indéfectibles qui se présentaient chaque semaine pour faire leurs courses, beau temps mauvais temps —le gage d'un espace de vente rentable et attrayant pour les commerçants qui s'y déplacent chaque semaine. À cet égard, le Marché a enregistré une augmentation de 20% du nombre d'exposants, dont 90% se disent satisfaits de l'achalandage sur le site, soit une moyenne de 1012 visiteurs par samedi. L'activité économique générée en 2023 est estimée à 267 000\$, pour un panier moyen de 44,80\$. Faits intéressants, 32% de leur clientèle dit avoir consommé à la Buvette du Quai lors de ses visites au Marché et la satisfaction globale de l'expérience-client sur le site, de même que de la qualité et de la diversité des produits offerts dépassent les 94%. Ainsi, en 2024, pour répondre à une demande de plus en plus grandissante de la clientèle, l'écosystème du Marché public et de la Buvette du Quai, ajoute deux semaines de service supplémentaires en allongeant sa période d'ouverture jusqu'au 28 septembre 2024.

L'approbation du conseil d'arrondissement est requise pour autoriser la convention de prêt à intervenir entre la Ville de Montréal et l'organisme Marchés publics de Pointe-aux-Trembles, pour des fins du projet de La Buvette du Quai dans le Parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles, d'une durée maximale de 6 mois. Le Mandat du Marché public est d'animer La Buvette, le jeudi et vendredi (15h à 21h) et le samedi (9h à 21h) et le dimanche (10h à 17h) afin d'y fournir une offre de service de nourriture et de boissons aux citoyens et aux visiteurs du quartier, qui souhaitent se ravitailler tout en profitant du paysage et des activités culturelles disponibles sur le site, en plus d'une offre événementielle sporadique, lorsqu'aucun événement n'est déjà programmé par l'arrondissement. Ce partenariat se mobiliserait donc autour d'une volonté commune d'offrir une visibilité originale aux producteurs et aux commerçants locaux, non seulement lors des jours de Marché, mais aussi en dehors des samedis, en s'alignant au calendrier des événements culturels de l'arrondissement qui ont lieu sur la Place du Village ou au Belvédère.

Le Marché sera ouvert chaque samedi du 11 mai au 28 septembre 2024, de 10h à 15h et pour le Marché de Noël, le 7 et 8 décembre 2024, de 10h à 16h (Voir en annexe Programmation 2024).

La Buvette du quai sera ouverte du 11 mai au 28 septembre 2024. Le Marché public va animer La Buvette du Quai, le jeudi et vendredi (15h à 21h) et le samedi (9h à 21h) et le dimanche (10h à 17h) afin d'y fournir une offre de service de nourriture et de boissons aux citoyens et aux visiteurs du quartier, qui souhaitent se ravitailler tout en profitant du paysage et des activités culturelles disponibles sur le site.

Par ailleurs, le Marché a obtenu une subvention de Développement Économique Canada pour concevoir une infrastructure pérenne sur la Place du Village. Ce projet d'aménagement vise à

améliorer et à prolonger l'expérience de visite, tant pour la clientèle que les exposants, que ce soit lors des jours de pluie ou de soleil ardent. Pour compléter le montage financier pour la fabrication des kiosques mobiles, le Marché public PAT demande à l'arrondissement un montant de 15,000\$ (10,000\$ au programme hors SDC et 5,000\$ à l'arrondissement). **Voir ci-joint en annexe le montage financier des kiosques mobiles.**

Montage Financier Kiosques Mobiles:
Développement économique Canada - 60,204\$
PME MTL - 50,000\$
Commandites - 40,000\$
Arrondissement RDP-PAT - 15,000\$
Total - 165 204\$

Le Marché public PAT est heureux de procéder au déploiement de ses kiosques mobiles conçus sur mesure, dont l'inauguration est prévue pour le 1er juin 2024. Grâce à ce nouveau mobilier, mais aussi grâce au quai des navettes fluviales et aux améliorations prévues sur le site de la Place du Village/Parc du Fort, le rayonnement du secteur du Vieux Pointe-aux-Trembles connaîtra une ascension remarquable

En somme, dans le but de soutenir l'an 3 de la Buvette du Quai et toutes les initiatives culturelles qui s'y rattachent mais aussi de rendre plus résiliente la coordination de cet écosystème Marché-Buvette par l'embauche d'une ressource humaine au sein de l'organisation, le Marché sollicite une aide financière de l'arrondissement à la hauteur de 45 000 \$. Cette aide financière sert concrètement de levier pour créer de nouveaux emplois, de nouveaux partenaires d'affaires sur le territoire, des activités engageantes pour l'ensemble de la communauté, en plus d'augmenter le rayonnement de l'arrondissement à l'extérieur de ses frontières et d'approvisionner le quartier en produits frais et locaux.

JUSTIFICATION

Ce projet s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens de l'arrondissement. La tenue de marchés publics favorise des échanges conviviaux entre les producteurs et les consommateurs. Ces événements seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. En plus, le marché public dans RDP-PAT s'inscrit dans les initiatives de l'arrondissement d'encourager l'agriculture urbaine et les saines habitudes de vie.

Pour réaliser la présentation d'événements sur le domaine public, plusieurs autorisations sont nécessaires. Le présent dossier permettra d'autoriser la tenue du marché à la Place du Village-de-la-Pointe-aux-Trembles par ordonnance, ainsi que l'autorisation d'occupation du domaine public et d'édicter, les ordonnances y autorisant, selon le cas : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, l'affichage, la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de boissons alcoolisées, sur les sites identifiés, aux dates et heures mentionnées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Autoriser une dépense totale de 60 000 \$, soit un montant de 55 000 \$ du budget de compétence locale du Service de développement économique dans le cadre du Programme Hors SDC (entente de 150 M\$ MEIE 2022-2025) et un montant de 5 000 \$ du budget de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce projet s'inscrit dans la priorité 19 de Montréal 2030, qui est celle d'offrir à l'ensemble des

Montréalais, des milieux de vie sécuritaires et de qualité et une réponse de proximité à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'approbation du conseil d'arrondissement, la programmation des marchés publics ne pourra être réalisée. L'apport budgétaire de l'arrondissement vient compléter le montage financier de l'organisme.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans l'approbation du conseil d'arrondissement, la programmation des marchés publics ne pourra être réalisée. L'apport budgétaire de l'arrondissement vient compléter le montage financier de l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans l'approbation du conseil d'arrondissement, la programmation des marchés publics ne pourra être réalisée. L'apport budgétaire de l'arrondissement vient compléter le montage financier de l'organisme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Dalila FLEURANT)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Ibrahim LARRE, Service du développement économique
Habib NOUARI, Service des finances

Steves BOUSSIKI SOM, Service du développement économique
Veronica PINZON, Service du développement économique
Mohamad EBRAHIMI, Service de la planification stratégique et de la performance
organisationnelle
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 5 mars 2024
Julie BOISVERT, 21 février 2024
Habib NOUARI, 21 février 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karim ELFILALI
commissaire - developpement economique

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2024-02-20



Dossier # : 1241227002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de prêt à intervenir entre la Ville de Montréal et l'organisme Marchés publics de Pointe-aux-Trembles pour des fins du projet de La Buvette du Quai dans le parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles, d'une durée maximale de 6 mois et édicition des ordonnances nécessaires à cette fin.

Il est recommandé :

D'approuver la convention de prêt à intervenir entre la Ville de Montréal et l'organisme Marchés publics de Pointe-aux-Trembles pour des fins du projet La Buvette du Quai dans le parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles, pour la période du 11 mai au 28 septembre 2024, inclusivement;

D'édicter, en vertu du Règlement sur les nuisances (RCA22-30105, article 51), l'ordonnance numéro OCA24-(RCA22-30105)-003 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, dans le parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles, aux dates et aux heures déterminés dans l'ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), l'ordonnance numéro OCA24-(P-1)-003 jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels reliés à cet événement, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non, ainsi que de consommer des boissons alcooliques, dans le parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles, aux dates et aux heures déterminés dans l'ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé, article 315), l'ordonnance numéro OCA24-(RCA09-Z01)-003 jointe à la présente, permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires dans le parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles, aux dates et aux heures déterminés dans l'ordonnance.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2024-02-22 15:36

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1241227002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de prêt à intervenir entre la Ville de Montréal et l'organisme Marchés publics de Pointe-aux-Trembles pour des fins du projet de La Buvette du Quai dans le parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles, d'une durée maximale de 6 mois et édicition des ordonnances nécessaires à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Inaugurée en juillet 2021, dans le cadre du projet coeur de vie, sous la responsabilité de l'organisme La Pépinière, La Buvette du Quai offre aux citoyens de Pointe-aux-Trembles un coeur villageois unique doté d'une terrasse publique, de jeux pour enfants, d'une plage urbaine et d'un kiosque alimentaire. Chaque samedi de l'été, le Marché public de Pointe-aux-Trembles partage l'affluence de ce lieu rassembleur tout en y intensifiant la mixité de la Place du Village. L'organisme La Pépinière, responsable du projet Coeur de vie, n'a pas réussi à renouveler le financement nécessaire pour poursuivre le projet. Dans ce contexte, le Marché y a vu une occasion favorable d'étendre son mandat d'ambassadeur des producteurs et des commerçants locaux, en chapeautant l'offre alimentaire et le menu des boissons de la Buvette du Quai. La mission du Marché public s'imbrique donc avec celle de la Buvette du Quai dans l'objectif unificateur de fournir une vitrine continue aux plus belles découvertes locales.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA23 30 04 0094 - Approbation de la convention de prêt à intervenir entre la Ville de Montréal et l'organisme Marchés publics de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour des fins du projet de kiosque alimentaire estival dans le parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles, pour la période du 27 mai au 16 septembre 2023 - Édicition - Ordonnances

DESCRIPTION

Le Marché public de Pointe-aux-Trembles a été créée suite au dépôt des résultats d'une étude réalisée en 2010-2012 par la CDC de la Pointe, région est de Montréal. L'une des conclusions de cette étude recommandait favorablement la mise en place d'un marché saisonnier dans le quartier de Pointe-aux-Trembles. Le bilan des activités des années 2011 à 2023 ayant été positif, il est souhaitable que l'offre de service soit reconduite cette année.

Bien que l'année 2023 ait comporté son lot de défis avec la météo changeante, le conseil d'administration du Marché public de Pointe-aux-Trembles dresse un bilan fort satisfaisant de

l'année 2023. En effet, le contexte économique incertain, qui laissait présager une augmentation substantielle du coût des aliments, n'a pas semblé dissuader la clientèle puisque 95% ont eu une appréciation positive des prix des produits offerts. Le Marché public PAT se réjouit également d'avoir pu observer la persistance d'un noyau dur d'environ 500 clients fidèles et indéfectibles qui se présentaient chaque semaine pour faire leurs courses, beau temps mauvais temps —le gage d'un espace de vente rentable et attrayant pour les commerçants qui s'y déplacent chaque semaine. À cet égard, le Marché a enregistré une augmentation de 20% du nombre d'exposants, dont 90% se disent satisfaits de l'achalandage sur le site, soit une moyenne de 1012 visiteurs par samedi. L'activité économique générée en 2023 est estimée à 267 000\$, pour un panier moyen de 44,80\$. Faits intéressants, 32% de leur clientèle dit avoir consommé à la Buvette du Quai lors de ses visites au Marché et la satisfaction globale de l'expérience-client sur le site, de même que de la qualité et de la diversité des produits offerts dépassent les 94%. Ainsi, en 2024, pour répondre à une demande de plus en plus grandissante de la clientèle, l'écosystème du Marché public et de la Buvette du Quai, ajoute deux semaines de service supplémentaires en allongeant sa période d'ouverture jusqu'au 28 septembre 2024.

L'approbation du conseil d'arrondissement est requise pour autoriser la convention de prêt à intervenir entre la Ville de Montréal et l'organisme Marchés publics de Pointe-aux-Trembles, pour des fins du projet de La Buvette du Quai dans le Parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles, d'une durée maximale de 6 mois. Le Mandat du Marché public est d'animer La Buvette, le jeudi et vendredi (15h à 21h) et le samedi (9h à 21h) et le dimanche (10h à 17h) afin d'y fournir une offre de service de nourriture et de boissons aux citoyens et aux visiteurs du quartier, qui souhaitent se ravitailler tout en profitant du paysage et des activités culturelles disponibles sur le site, en plus d'une offre événementielle sporadique, lorsqu'aucun événement n'est déjà programmé par l'arrondissement. Ce partenariat se mobiliserait donc autour d'une volonté commune d'offrir une visibilité originale aux producteurs et aux commerçants locaux, non seulement lors des jours de Marché, mais aussi en dehors des samedis, en s'alignant au calendrier des événements culturels de l'arrondissement qui ont lieu sur la Place du Village ou au Belvédère.

Le Marché sera ouvert chaque samedi du 11 mai au 28 septembre 2024, de 10h à 15h et pour le Marché de Noël, le 7 et 8 décembre 2024, de 10h à 16h.

La Buvette du quai sera ouverte du 11 mai au 28 septembre 2024. Le Marché public va animer La Buvette du Quai, le jeudi et vendredi (15h à 21h) et le samedi (9h à 21h) et le dimanche (10h à 17h) afin d'y fournir une offre de service de nourriture et de boissons aux citoyens et aux visiteurs du quartier, qui souhaitent se ravitailler tout en profitant du paysage et des activités culturelles disponibles sur le site.

JUSTIFICATION

Ce projet s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens de l'arrondissement. La tenue d'un kiosque alimentaire au Parc du Fort-de-Pointe-aux-Trembles, favorise l'animation de la place du village, permet des échanges conviviaux avec les citoyens, en plus de rendre disponible une offre de service alimentaire, tant pour les citoyens, les visiteurs que pour les utilisateurs de la navette fluviale. Ce kiosque sera balisé en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. Pour réaliser la présentation d'événements sur le domaine public, plusieurs autorisations sont nécessaires. Le présent dossier permettra d'autoriser la tenue d'un Kiosque à la Place du Village-de-la-Pointe-aux-Trembles par ordonnance, ainsi que l'autorisation d'occupation du domaine public et d'édicter, les ordonnances y autorisant, selon le cas: le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, l'affichage, la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de boissons alcoolisées, sur les sites identifiés, aux dates et heures mentionnées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun frais

MONTRÉAL 2030

Ce projet s'inscrit dans la priorité 19 de Montréal 2030, qui est celle d'offrir à l'ensemble des Montréalais, des milieux de vie sécuritaires et de qualité et une réponse de proximité à leurs besoins

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'approbation du conseil d'arrondissement, nous ne pourrions prêter le Kiosque au Marchés publics de RDP-PAT, afin qu'il puisse y faire l'animation et de fournir une offre alimentaire, tant appréciée par les citoyens, les visiteurs et les utilisateurs de la navette fluviale.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les ordonnances seront publiées par l'arrondissement dans les journaux locaux. L'organisme mandataire assumera les activités de communication et identifiera le soutien de l'arrondissement dans toutes ses publications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le commissaire au développement économique responsable du dossier assumera le suivi des obligations relatives à la convention et la coordination du soutien.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 5 mars 2024
Julie BOISVERT, 21 février 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karim ELFILALI
commissaire - developpement economique

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2024-02-20



Dossier # : 1247960002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour le mois de janvier 2024 et en matière de ressources financières pour la période du 1er au 26 janvier 2024. Dépôt des virements de crédits entre activités pour le mois de janvier 2024 et du dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour le mois de janvier 2024.

Il est recommandé :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour le mois de janvier 2024 et en matière de ressources financières pour la période du 1er au 26 janvier 2024.

D'accuser réception du dépôt des virements de crédits entre activités pour le mois de janvier 2024 et du dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour le mois de janvier 2024.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2024-02-16 07:35

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1247960002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour le mois de janvier 2024 et en matière de ressources financières pour la période du 1er au 26 janvier 2024. Dépôt des virements de crédits entre activités pour le mois de janvier 2024 et du dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour le mois de janvier 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu de la Charte de la Ville de Montréal, un rapport mensuel doit être déposé au conseil d'arrondissement faisant état des décisions prises et des transactions effectuées en matière de ressources financières et humaines par des fonctionnaires de l'arrondissement, conformément aux pouvoirs qui leur ont été délégués par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o

DESCRIPTION

- Accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour le mois de janvier 2024 et en matière de ressources financières pour la période du 1er au 26 janvier 2024.
- Dépôt des virements de crédits entre activités pour le mois de janvier 2024 et du dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour les mois de janvier 2024.

JUSTIFICATION

s.o

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle alors qu'il est rédigé dans le but de déposer des documents administratifs au CA de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-02-14

Fatima Zohra SAADBOUZID
Secrétaire de direction

Benoît PELLAND
Directeur



Dossier # : 1247960012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accuser réception des rapports de reddition de comptes pour l'année 2023 relatifs à l'utilisation du fonds de parcs et du fonds de stationnements de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies –Pointe-aux-Trembles.

IL EST RECOMMANDÉ:

D'accuser réception des rapports de reddition de comptes pour l'année 2023 relatifs à l'utilisation du fonds de parcs et du fonds de stationnements de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Signé par Valérie G GAGNON Le 2024-02-16 07:47

Signataire : Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1247960012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accuser réception des rapports de reddition de comptes pour l'année 2023 relatifs à l'utilisation du fonds de parcs et du fonds de stationnements de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies –Pointe-aux-Trembles.

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le cadre de l'amélioration de nos processus et afin de favoriser la communication et la transparence de l'information, un mécanisme de reddition de comptes annuelle est mis en place afin d'informer les décideurs de l'évolution de l'utilisation du fonds de parcs et du fonds de stationnements de l'arrondissement Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles. En pièces jointes sont déposés les rapports de reddition de comptes les concernant pour l'année 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Accuser réception des rapports de reddition de comptes pour l'année 2022 relatifs à l'utilisation du fonds de parcs et du fonds de stationnement de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle alors qu'il est rédigé dans le but de déposer des documents administratifs au CA de l'arrondissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roselynn MYRTIL
chef(fe) de division - ressources financières
matérielles et informationnelles (arrond.)

ENDOSSÉ PAR

Benoît PELLAND
Directeur

Le : 2024-02-14



Dossier # : 1235298003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Augmenter le budget pour une offre révisée de l'offre initiale au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) - Édition 2024.

Il est recommandé :

- d'augmenter le budget pour une offre révisée de l'offre initiale au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) - Édition 2024.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2024-02-20 13:48

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1235298003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Augmenter le budget pour une offre révisée de l'offre initiale au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) - Édition 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement a transmis une demande révisée RMT24_RDP datée du 14 février 2024, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) - volet de réfection mineure des trottoirs (RMT) - Édition 2024.

Une liste des tronçons révisée a été transmise à la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves pour réalisation en 2024.

À la suite de l'analyse du SIRR, l'arrondissement a reçu un avis favorable à la liste des projets bonifiés et à la demande du budget additionnel de 710 000 \$ net de ristourne, pour un budget total de 1 380 000 \$ net de ristourne.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Nam NGUYEN, Service des infrastructures du réseau routier
Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Joseph ARAJ, 19 février 2024
Nam NGUYEN, 16 février 2024
Patrick RICCI, 16 février 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdelwahid BEKKOUCHE
Chef de division - Ingénierie

IDENTIFICATION

Dossier # :1235298003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, dans le cadre du Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) - Édition 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

La Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) est responsable de la gestion du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), compétence relevant du conseil de la Ville en vertu de la Charte de la Ville (Art. 87(6) et Art. 105).

Au cours des dernières années, les investissements dans le maintien du réseau routier artériel ont permis d'améliorer la condition des rues. Les interventions étant davantage orientées vers la réhabilitation des chaussées, des efforts complémentaires sont maintenant requis afin de pallier à la désuétude de certaines sections de trottoirs présentant des signes de dégradation avancée.

Le présent sommaire vise à offrir au Service des Infrastructures du Réseau Routier (SIRR), en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge le Programme de maintien des infrastructures routières - Réfection mineure de trottoirs 2024; inclus au réseau artériel administratif de la ville (RAAV), dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. La prochaine étape sera l'acceptation de l'offre de l'arrondissement par le conseil municipal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 30 12 0352 - 1214281036 - Offrir au Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM), en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge les travaux du programme de maintien des infrastructures - Réfection mineure de trottoirs 2022; inclus au réseau artériel administratif de la ville (RAAV), dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

CM22 0359 - 21 mars 2022 - Accepter les offres de services des arrondissements en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs (RMT) sur rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) en

2022. (Dossier 1225276001).

CA22 30 12 0363 - 1224281044 - Offrir au Service des Infrastructures du Réseau Routier (SIRR), en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge les travaux du programme de maintien des infrastructures - Réfection mineure de trottoirs 2023; inclus au réseau artériel administratif de la ville (RAAV), dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

CM23 0295 - 8 mars 2023 - Accepter les offres de services des arrondissements en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) en 2023. (Dossier 1239796001).

DESCRIPTION

La liste des tronçons pour lesquels une réfection des trottoirs en 2024 sera envisagée, a été transmise à la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves via sa plateforme en ligne. La liste comprend la longueur et la superficie par tronçon ainsi qu'un estimé global des travaux et des services professionnels associés.

Le début des travaux est prévu en juin 2024 et la fin des travaux en juillet 2024 pour la portion RAAV.

L'arrondissement s'engage à remettre au SIRR les plans et devis pour commentaires et approbation avant la réalisation des travaux ainsi que toute autre documentation requise à la réalisation du projet.

JUSTIFICATION

La désuétude de certaines sections de trottoirs présentant des signes de dégradations avancées sont nécessaires pour assurer la sécurité des usagers. L'intervention doit se faire avant les travaux de réfection de la chaussée prévue sur les mêmes tronçons en 2024.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses liées aux travaux de ces réfections mineures de trottoirs seront assumées par le SIRR à travers le Programme de maintien des infrastructures routières - volet de réfection mineure des trottoirs (RMT) pour l'année 2024.

L'enveloppe budgétaire allouée à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour la réalisation de celui-ci est de 670 000,00 \$, net de ristourne.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisqu'il s'agit d'un dossier de nature administrative.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'offre de service n'était pas acceptée, il ne sera pas possible d'atteindre les objectifs du Programme de maintien des infrastructures routières - Réfection mineure de trottoirs, à savoir : l'amélioration des conditions des trottoirs du réseau artériel, entre autres, les sections de trottoirs présentant des signes de dégradations avancées.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera élaborée par le Service des communications de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Échéancier préliminaire :

Décembre 2023 : demande d'art. 85 du conseil municipal en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville;

Mai 2024 : octroi du contrat;

Juin 2024 : début des travaux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier

Nam NGUYEN, Service des infrastructures du réseau routier

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Nam NGUYEN, 14 novembre 2023

Joseph ARAJ, 13 novembre 2023

Patrick RICCI, 13 novembre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amar SADOUN
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2023-11-12



Dossier # : 1249907001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière aux organismes suivants, soit 1 900 \$ au Centre de service scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI), 500 \$ au Club de l'âge d'Or Il Faro, 500 \$ au Club Sport-Bocce Rivière-des-Prairies, 500 \$ à l'Association italienne d'aide aux personnes âgées (AIAPA), 500 \$ au Club de l'âge d'or Fiamme D'Oro, 500 \$ au Comité de citoyens du chalet de parc Pasquale-Gattuso, 500 \$ à l'organisme L'Art-Rivé, centre de jour de Rivière-des-Prairies, 300 \$ à la Commission scolaire English-Montréal, 300 \$ au Centre d'Action Bénévole de Rivière-des-Prairies, 200 \$ à l'Association Bénévole de Pointe-aux-Trembles, et une commandite aux organismes suivants, 500 \$ à l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées de la Pointe-de-l'Île de Montréal (AQDR-PDÎ), 500 \$ à la Société canadienne de la sclérose en plaques - Section est de Montréal, 300 \$ à la Fédération de Hockey Mineur de l'Est de Montréal, 300 \$ au Club de patinage artistique de Rivière-des-Prairies, le tout pour l'organisation de leurs activités.

D'octroyer une contribution financière aux organismes suivants, pour l'organisation de leurs activités :

- 1 900 \$ au Centre de service scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI), pour la remise de bourses par les élu.es dans le cadre de la persévérance scolaire qui aura lieu à la cérémonie des bourses au printemps 2024 ;
- 500 \$ au Club de l'âge d'Or Il Faro, pour l'organisation de ses activités pour briser l'isolement des personnes âgées en 2024;
- 500 \$ au Club Sport-Bocce Rivière-des-Prairies, pour l'organisation des pratiques du jeu de bocce pour briser l'isolement des personnes âgées en 2024;
- 500 \$ à l'Association italienne d'aide aux personnes âgées (AIAPA), pour l'organisation de ses activités pour briser l'isolement des personnes âgées en 2024;
- 500 \$ au Club de l'âge d'or Fiamme D'Oro, pour l'organisation de ses activités sociales pour briser l'isolement des personnes âgées en 2024;
- 500 \$ au Comité de citoyens du chalet de parc Pasquale-Gattuso, pour l'organisation de ses activités qui offrent aux personnes âgées un moment pour se rencontrer et socialiser en 2024;

- 500 \$ à l'organisme L'Art-Rivé, centre de jour de Rivière-des-Prairies, pour l'organisation des deux journées d'exposition et de ses festivités dans le cadre de son 25e anniversaire qui auront lieu en avril 2024;
- 300 \$ à la Commission scolaire English-Montréal, pour la remise de bourses par les élu.es dans le cadre de la persévérance scolaire qui aura lieu à la cérémonie des bourses au printemps 2024 ;
- 300 \$ au Centre d'Action Bénévole de Rivière-des-Prairies, pour l'organisation des activités pour commémorer le 50e anniversaire de la Fédération des Centres d'Action Bénévole qui auront lieu en avril 2024;
- 200 \$ à l'Association Bénévole de Pointe-aux-Trembles pour l'organisation de son bal d'amour qui a eu lieu le 11 février 2024 au Centre communautaire Roussin.

D'octroyer une commandite aux organismes suivants, pour l'organisation de leurs activités :

- 500 \$ à l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées de la Pointe-de-l'Île de Montréal (AQDR-PDÎ) pour la production de son journal édition 2024, afin d'appuyer la population ainée dans la défense de ses droits;
- 500 \$ à la Société canadienne de la sclérose en plaques - Section est de Montréal pour l'organisation de ses activités et événements en 2024;
- 300 \$ à la Fédération de Hockey Mineur de l'Est de Montréal pour l'organisation de son tournoi annuel qui a eu lieu les 2,3 et 4 février 2024 ;
- 300 \$ au Club de patinage artistique de Rivière-des-Prairies pour la production de sa revue sur glace annuelle édition 2024 qui soulignera son 45e anniversaire.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2024-02-22 16:32

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1249907001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer une contribution financière aux organismes suivants, soit 1 900 \$ au Centre de service scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI), 500 \$ au Club de l'âge d'Or Il Faro, 500 \$ au Club Sport-Bocce Rivière-des-Prairies, 500 \$ à l'Association italienne d'aide aux personnes âgées (AIAPA), 500 \$ au Club de l'âge d'or Fiamme D'Oro, 500 \$ au Comité de citoyens du chalet de parc Pasquale-Gattuso, 500 \$ à l'organisme L'Art-Rivé, centre de jour de Rivière-des-Prairies, 300 \$ à la Commission scolaire English-Montréal, 300 \$ au Centre d'Action Bénévole de Rivière-des-Prairies, 200 \$ à l'Association Bénévole de Pointe-aux-Trembles, et une commandite aux organismes suivants, 500 \$ à l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées de la Pointe-de-l'Île de Montréal (AQDR-PDÎ), 500 \$ à la Société canadienne de la sclérose en plaques - Section est de Montréal, 300 \$ à la Fédération de Hockey Mineur de l'Est de Montréal, 300 \$ au Club de patinage artistique de Rivière-des-Prairies, le tout pour l'organisation de leurs activités.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement peut octroyer des contributions financières à des organismes œuvrant dans l'arrondissement et qui ont pour mission le développement économique local, communautaire, culturel ou social.

L'octroi de ces contributions financières doit se faire en accord avec les articles 137 et 141 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ c. C-11.4) qui dictent les règles d'attribution de ces contributions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Accorder une contribution financière aux organismes suivants :

- 1 900 \$ au Centre de service scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI), pour la remise de bourses par les élu.es dans le cadre de la persévérance scolaire qui aura lieu à la cérémonie des bourses au printemps 2024 ;
- 500 \$ au Club de l'âge d'Or Il Faro, pour l'organisation de ses activités pour briser l'isolement des personnes âgées en 2024;

- 500 \$ au Club Sport-Bocce Rivière-des-Prairies, pour l'organisation des pratiques du jeu de bocce pour briser l'isolement des personnes âgées en 2024;
- 500 \$ à l'Association italienne d'aide aux personnes âgées (AIAPA), pour l'organisation de ses activités pour briser l'isolement des personnes âgées en 2024;
- 500 \$ au Club de l'âge d'or Fiamme D'Oro, pour l'organisation de ses activités sociales pour briser l'isolement des personnes âgées en 2024;
- 500 \$ au Comité de citoyens du chalet de parc Pasquale-Gattuso, pour l'organisation de ses activités qui offrent aux personnes âgées un moment pour se rencontrer et socialiser en 2024;
- 500 \$ à l'organisme L'Art-Rivé, centre de jour de Rivière-des-Prairies, pour l'organisation des deux journées d'exposition et de ses festivités dans le cadre de son 25e anniversaire qui auront lieu en avril 2024;
- 300 \$ à la Commission scolaire English-Montréal, pour la remise de bourses par les élu.es dans le cadre de la persévérance scolaire qui aura lieu à la cérémonie des bourses au printemps 2024 ;
- 300 \$ au Centre d'Action Bénévole de Rivière-des-Prairies, pour l'organisation des activités pour commémorer le 50e anniversaire de la Fédération des Centres d'Action Bénévole qui auront lieu en avril 2024;
- 200 \$ à l'Association Bénévole de Pointe-aux-Trembles pour l'organisation de son bal d'amour qui a eu lieu le 11 février 2024 au Centre communautaire Roussin.

Accorder une commandite aux organismes suivants :

- 500 \$ à l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées de la Pointe-de-l'Île de Montréal (AQDR-PDÎ) pour la production de son journal édition 2024, afin d'appuyer la population aînée dans la défense de ses droits;
- 500 \$ à la Société canadienne de la sclérose en plaques - Section est de Montréal pour l'organisation de ses activités et événements en 2024;
- 300 \$ à la Fédération de Hockey Mineur de l'Est de Montréal pour l'organisation de son tournoi annuel qui a eu lieu les 2,3 et 4 février 2024 ;
- 300 \$ au Club de patinage artistique de Rivière-des-Prairies pour la production de sa revue sur glace annuelle édition 2024 qui soulignera son 45e anniversaire.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis de 7 300 \$ sont prévus au budget de fonctionnement à la Division Soutien aux élus locaux, Conseil et soutien aux instances politiques.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue aux objectifs de Montréal 2030 en matière d'inclusion, d'équité ou d'accessibilité universelle, par la participation publique des personnes aînées et des jeunes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ana Karen GARCIA OROZCO
Technicienne au Greffe et Archives

ENDOSSÉ PAR

Benoît PELLAND
Directeur

Le : 2024-02-16



Dossier # : 1249847001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Appuyer les demandes de subvention dans le cadre du projet de développement de l'église Saint-Enfant-Jésus par la Société de développement Angus.

Il est recommandé d'appuyer les demandes de subvention de la Société de développement Angus dans le cadre de son projet de mise en valeur du site de l'église Saint-Enfant-Jésus.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2024-02-12 08:11

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1249847001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Appuyer les demandes de subvention dans le cadre du projet de développement de l'église Saint-Enfant-Jésus par la Société de développement Angus.

CONTENU**CONTEXTE**

À la suite de la mise en vente de l'église en 2020, la Société de développement Angus (SDA) a procédé à l'acquisition de l'église Saint-Enfant-Jésus et de son presbytère en 2022. L'objectif de la SDA est de réaliser un projet de revitalisation du secteur du Vieux-Pointe-aux-Trembles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s/o

DESCRIPTION

s/o

JUSTIFICATION

Notamment, dans le cadre d'une demande du Conseil du patrimoine religieux du Québec et de toute autre demande de subvention, il est parfois requis de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles d'appuyer le projet de mise en valeur du site de l'église Saint-Enfant-Jésus de la SDA.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, principalement à la :
- Priorité # 19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans cette résolution, la SDA ne pourra pas obtenir toutes les demandes de financement requises pour mettre à terme son projet de mise en valeur du site de l'église Saint-Enfant-Jésus.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 22 janvier 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Camille GAUVREAU
Agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Karyne ST-PIERRE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

Le : 2024-02-07



Dossier # : 1245298005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée pour l'année 2024.

Il est recommandé :

- d'accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre pour l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée pour l'année 2024, selon les modalités prévues à l'offre de service détaillée jointe au présent dossier décisionnel.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2024-02-20 08:25

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1245298005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée pour l'année 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

Conformément à l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4), le présent sommaire recommande d'accepter l'offre de service de la Direction de l'entretien de l'éclairage de la signalisation et du marquage de la chaussée (DEESM) de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie relativement à la prise en charge des activités de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée.

Ainsi, tel que fait depuis 2004, la DEESM de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie assume la responsabilité des activités d'entretien de l'éclairage et de la signalisation, ainsi que du marquage de la chaussée des neuf arrondissements issus de l'ancienne Ville de Montréal : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Plateau-Mont-Royal, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Rosemont-La Petite-Patrie, Sud-Ouest, Ville-Marie et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 30 03 0065 (1234281010) Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée pour l'année 2023.

CA23 26 0015 (1238476001) - D'offrir, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), aux neuf arrondissements de l'ex-Ville de Montréal (Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Le Plateau-Mont-Royal, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Rosemont-La Petite-Patrie, Le Sud-Ouest, Ville-Marie, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension) un service d'entretien de l'éclairage, des feux de circulation, de la signalisation et du marquage sur la chaussée pour la saison 2023, selon les modalités prévues aux offres de service détaillées jointes au dossier décisionnel.

CA22 30 04 0069 (1224281007) - Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée jusqu'au 31 décembre 2022.

CA22 26 0014 - (1228476001) - D'offrir, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), aux neuf arrondissements de l'ancienne Ville de Montréal (Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Le Plateau-Mont-Royal, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Rosemont-La Petite-Patrie, Le Sud-Ouest, Ville-Marie, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension) un service d'entretien de l'éclairage, des feux de circulation, de la signalisation et du marquage sur la chaussée pour la saison 2022, selon les modalités prévues aux offres de service détaillées jointes au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

L'offre de service détaillée est jointe au présent sommaire.

JUSTIFICATION

Conformément à l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4), le présent sommaire recommande d'accepter l'offre de service de la DEESM de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie. L'acceptation de l'offre de service de la DEESM de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie favorise la consolidation de la gestion centralisée des activités reliées à la signalisation et au marquage et minimise le coût de gestion ainsi que les interventions requises pour les arrondissements clients.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts rattachés à l'acceptation de l'offre de service sont établis à 2 251 800 \$. La source de financement pour couvrir cette dépense est détaillée dans l'intervention financière jointe au présent dossier. La DEESM accordera une place prépondérante à la saine gestion financière du service offert, tout en respectant annuellement le règlement sur les tarifs de chaque arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de la priorité 19 du Plan stratégique Montréal 2030 : Sécuriser les usagers du réseau public, en sécurisant la chaussée grâce au marquage.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant un refus de la prestation de services par le conseil d'arrondissement, l'arrondissement devra avoir recours à des fournisseurs externes pour assurer un entretien adéquat du marquage sur la chaussée et de la signalisation routière.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements

administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Catherine ROUSSEAU, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture :

Joseph ARAJ, 19 février 2024
Catherine ROUSSEAU, 19 février 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carlos Alejandro SILVA
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2024-02-14



Dossier # : 1249366007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adhérer au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec (PMVI), accepter la somme allouée dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec (PMVI) et autoriser M. Luc Castonguay à signer une convention à cet effet avec Hydro-Québec.

Il est recommandé :

- d'autoriser l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles à adhérer au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec (PMVI);
- d'accepter la somme de 322 500 \$ allouée dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) d'Hydro-Québec;
- d'autoriser M. Luc Castonguay, directeur de la Direction du développement du territoire et études techniques (DDTÉT), à signer une convention à cet effet avec Hydro-Québec.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2024-02-20 07:10

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1249366007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adhérer au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec (PMVI), accepter la somme allouée dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec (PMVI) et autoriser M. Luc Castonguay à signer une convention à cet effet avec Hydro-Québec.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de son Programme de mise en valeur intégrée, Hydro-Québec verse à des organismes admissibles un montant pouvant représenter une forme de compensation suite à la construction de nouvelles installations de transport d'électricité.

Dans le cadre du présent dossier, environ 7,5 km de nouvelles lignes à 315 kv seront construites sur le territoire de l'arrondissement dans le cadre du projet Anjou d'Hydro-Québec, rendant l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles admissible à un montant de 322 500 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 3012 0348 : Adhérer au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec (PMVI) et accepter la somme allouée dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec (PMVI).

DESCRIPTION

En adhérant au PMVI, l'arrondissement est admissible à un montant de 322 500 \$ pour la réalisation de projets répondant aux 4 conditions suivantes :

- intérêt collectif : le projet ou l'initiative doit présenter un intérêt pour l'ensemble de la population concernée;
- propriété publique : le projet ou l'initiative doit être réalisé sur un terrain ou avec un bien appartenant à l'organisme admissible, à moins d'une entente à long terme avec un tiers;
- respect du milieu : le projet ou l'initiative proposé doit respecter le milieu, notamment ses atouts naturels et culturels et ne pas être une source de nuisance;
- pérennité : le projet ou l'initiative proposé doit être une réalisation durable pour le milieu.

L'arrondissement s'engage également, conformément aux conditions du Programme, à réaliser

une démarche de participation citoyenne afin d'identifier l'initiative (ou les initiatives) qui sera retenue pour réalisation.

JUSTIFICATION

Hydro-Québec tient à ce que ses équipements de transport d'électricité s'intègrent harmonieusement dans leur milieu d'accueil et que leur implantation soit une occasion de contribuer à améliorer le cadre de vie et l'environnement des communautés concernées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme allouée à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles est de 322 500 \$.

Dès qu'une initiative ou plusieurs initiatives sont retenues et que les documents sont dûment complétés à cette fin (fiche d'initiative d'Hydro-Québec), Hydro-Québec s'engage à remettre à l'arrondissement la moitié de la somme admissible, soit 161 250 \$. La seconde partie du montant admissible sera versée au début des travaux.

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Devant le refus de ce présent dossier, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ne pourra recevoir la somme allouée dans le cadre du PMVI et ainsi bénéficier de cette somme pour la réalisation de projets pour la communauté.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les activités de communication seront identifiées dans les prochaines étapes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Identification de projets admissibles au PMVI.

- Identification de la stratégie de communication et de la démarche citoyenne.
- Déploiement de la démarche participative.
- Conception du ou des projets.
- Processus d'octroi de contrats de réalisation.
- Réalisation des travaux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Dalila FLEURANT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Dalila FLEURANT, 16 février 2024
Martine HÉBERT, 15 février 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle MORIN
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2024-02-14